

## LES ORIGINES DU RESSORT DE L'ÉVÊCHÉ DE DOL

L'existence d'enclaves dépendant d'un autre siège était chose assez fréquente dans la géographie diocésaine de l'ancienne France. Celles-ci ont, dans leur ensemble, été localisées sur la carte dressée par Dom Dubois (1). Ce sont, par exemple, celles de l'évêché de Paris dans l'archevêché de Sens, celles de Chalon-sur-Saône dans le sud de la circonscription de Langres qui constituera, en 1731, le nouvel évêché de Dijon ; il en existe d'autres, notamment en Normandie et certaines régions du Midi. Toutefois, l'évêché de Dol est le seul à compter un nombre aussi élevé, réparti dans six diocèses différents : Rouen, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo — jadis Alet —, Saint-Pol-de-Léon et Tréguier (2).

Plusieurs érudits tentèrent d'expliquer leurs origines, mais ces enquêtes, comme la nôtre d'ailleurs, ont toutes été entravées par l'insuffisance des sources. Les archives épiscopales de Dol durent disparaître lors de l'incendie de la cathédrale par les troupes de Jean sans Terre en septembre 1203 (3). La preuve

---

(1) *La carte des diocèses de France avant la Révolution*, dans *Annales*, 20<sup>e</sup> année, 1965, pp. 680-691 et la carte hors-texte.

(2) Coadout, paroisse enclavée dans l'évêché de Tréguier, possédait une trêve, Magoar, éloignée d'une quinzaine de kilomètres, qui s'étendait immédiatement au sud de la frontière de Tréguier ; à ce titre, elle peut être comptée comme une enclave dans l'évêché de Cornouaille.

(3) *Gesta Philippi Augusti, Guillelmi Armorici Liber*, dans *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publiées par François DELABORDE, t. I, Paris, 1882, 1 vol. in-8° (*Société de l'histoire de France*), 120, p. 212, et surtout une charte de janvier 1223 n. st. de Thibaud, archevêque de Rouen, relatant la restitution par Philippe de Colombières des reliques qu'il avait soustraites à des maraudeurs qui s'en étaient eux-mêmes emparés lors de la prise et de l'incendie de l'église de Dol, Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. I, Paris, 1742, 1 vol. in-fol., col. 849. Cf. Sir Maurice POWICKE, *The Loss of Normandy (1189-1204)*. *Studies in the History of the Angevin Empire*, 2<sup>e</sup> éd., Manchester, 1961, p. 166 et les notes 234 et 235.

en est que la quasi-totalité des textes transcrits dans l'*Alanus*, le cartulaire du chapitre de Dol, compilé en 1456 sur l'ordre du cardinal Alain de Coëtivy (4), sont postérieurs à cette date (5). L'information est donc, en règle générale, indirecte et incidente. De plus, certains des actes attestant l'existence des enclaves au XII<sup>e</sup> siècle proviennent du chartrier de l'église métropole de Tours (6), sortie victorieuse de longues instances soutenues pour obtenir la soumission des évêques de Dol qui revendiquaient, avec des succès variables, la dignité archiepiscopale depuis trois siècles. Naturellement, ces textes ne donnent que des indications partielles, voire partiales. Ces insuffisances expliquent la diversité des conjectures sur l'origine des enclaves. Anatole de Barthélemy avait émis l'hypothèse que les officialités foraines de Dol perpétuaient la répartition des biens donnés au temps des rois de Domnonée (7) ; seulement l'organisation de ces différentes officialités n'est attestée qu'en 1459 (8). Le système de François Merlet procède d'une confusion analogue ; il associait l'apparition des doyennés ruraux à la constitution des enclaves qui seraient les derniers témoins de l'emprise spirituelle et temporelle exercée par l'archevêque de Dol Wicohen durant le troisième quart du X<sup>e</sup> siècle (9) ; or, la dénomination et la consistance de ces

(4) *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLIV, 1914, p. XLIX.

(5) Une bulle d'Alexandre III du 26 avril 1173 y avait toutefois été transcrite, Johannes RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich*. Neue Folge. vol. V, *Touraine, Anjou, Maine und Bretagne*, Göttingue, 1956, 1 vol. in-8° (*Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Philologisch-Historische Klasse*, 3<sup>e</sup> série), p. 236, n° 140.

(6) Les pièces du dossier publié par Dom Edmond MARTÈNE et Dom Ursin DURAND sous la rubrique *Acta varia in causa Dolensis episcopatus ex archivis ecclesie Turonensis* dans le t. III du *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, 1 vol. in-fol., col. 849-988, se retrouvent réparties parmi d'autres, à leur place chronologique, dans les *Preuves* de Dom MORICE.

(7) *L'archevêque de Dol*, dans *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, 1<sup>re</sup> série, 3<sup>e</sup> fascicule, Paris, 1858, 1 vol. in-8°, pp. 107-119 et spécialement p. 115.

(8) Dans le décompte des revenus dressé par Jehan Joyez, archidiacre de Sancerre et secrétaire du cardinal Alain de Coëtivy, *Etat du revenu de l'évêché de Dol en 1459 (vieux style)*, éd. Paul MARCHEGAY, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XII, 1873, pp. 127-140.

(9) *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département actuel des Côtes-du-Nord et considérations sur les origines des enclaves de Dol*, dans *Bulletin de la section de Géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, t. LXIV, 1951, pp. 102-115.

doyennés ont varié du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (10).

Délimiter la période de constitution des appartenances doloises est le préalable nécessaire à toute explication. Le *terminus a quo* est celui de la fondation du sanctuaire de Dol que l'érudition moderne s'accorde à placer autour de 550 (11). Le *terminus ad quem* est plus délicat à cerner. En effet, au fur et à mesure que l'on se déplace d'est en ouest, du Pays Gallo vers la Bretagne bretonnante, les actes datant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, attestant une dépendance envers Dol, se font plus rares. Il serait pourtant exagéré de conclure que l'usage d'instrumenter s'est imposé tardivement dans ces régions, au contact de circonscriptions où la pratique de l'écrit était plus familière. Ce phénomène a certes

(10) Faute de référence dans les actes les plus anciens, il est très difficile de dater exactement le partage de l'évêché de Dol en doyennés ruraux. Le second pouillé connu, datant de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ne mentionne que ceux de Dol et de Bobital, *Pouillés de la province de Tours*, publiés par Auguste LONGNON, Paris, 1903, 1 vol. in-4<sup>o</sup> (*Recueil des historiens de la France publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), p. 382. Un mandement du 18 avril 1244 d'Etienne, évêque de Dol, est adressé à Ives *decano suo in Golovia*, éd. Ch. GUMART, *Histoire des évêques de Saint-Briec*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 181, n<sup>o</sup> XXVIII; une donation de janvier 1248 en faveur de l'abbaye de Boquen avait été scellée du sceau d'Hervé Bedo, doyen de Dol en Penthièvre, éd. Jules GESLIN DE BOURGOGNE et Anatole DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris - Saint-Briec, 1855-79, 6 vol. in-8<sup>o</sup>, t. III, pp. 242-243, n<sup>o</sup> LII des chartes de Sainte-Marie de Boquen. Ces exemples montrent que dès le XIII<sup>e</sup> siècle différents doyens avaient autorité sur les enclaves. Toutefois la comparaison d'une liste d'arrérages de décimes dressée entre le 9 décembre 1404 et le 19 mai 1405 (éd. G. DE LESQUEN et G. MOLLAT, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les Papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, dans *Annales de Bretagne*, t. XVIII, 1902-1903, pp. 566-577) aux précédentes indications tenderait à prouver que la consistance des doyennés variait encore; il paraît difficile d'interpréter autrement certains flottements que la négligence des enquêteurs ne suffit pas à expliquer. En outre, l'existence première de doyennés ruraux n'est guère attestée au milieu du IX<sup>e</sup> siècle que dans les diocèses de Reims et de Soissons, J.-F. LEMARIGNIER, *Quelques remarques sur l'organisation ecclésiastique de la Gaule du VII<sup>e</sup> à la fin du IX<sup>e</sup> siècle principalement au nord de la Loire*, dans *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, XIII, Spolète, 1965, p. 479; dans les diocèses bretons, mis à part celui de Dol, de telles circonscriptions ne sont mentionnées que dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle. Raisonner uniquement dans ce cadre conduit à s'appuyer sur de pures hypothèses, en négligeant les données tirées de sources plus anciennes comme la *Vita I<sup>o</sup> Samsonis*. L'étroitesse des enclaves doloises suggère une dernière remarque: les dénominations de *decanus in Golovia*, *in Pentheuria* rappellent les noms des archidiaconés où les enclaves se trouvaient, celles-ci n'auraient-elles pas emprunté leur appellation à ces dernières circonscriptions?

(11) Cf. *infra* les références de la note 39.

joué, mais la disparition des archives anciennes des cathédrales d'Alet, Rennes, Saint-Brieuc, Tréguier, des abbayes de Léhon, Saint-Jacut, Saint-Méen, par exemple, fausse bien des données (12). Or, c'est au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles que des textes authentiques se trouvent mentionner que telles ou telles églises relèvent de Dol.

Aux toutes premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, Jean, évêque de Dol, reconnaissait à l'abbé et aux moines de Saint-Melaine de Rennes le droit de patronage sur l'église de Coëtmieux, enclavée dans l'évêché de Saint-Brieuc, à l'exclusion de toute autre église de son diocèse (13). Une bulle du 28 avril 1198, par laquelle le pape Innocent III prenait sous sa protection l'abbaye de Saint-Rion, énumère parmi les biens de cet établissement comme situé dans le diocèse de Dol : l'île même où est bâti le monastère — l'actuelle île Saint-Rion —, les églises de Bréhat, Beniguet, Lannevez, Perros-Hamon, Lanvignec, Kerity (14). Le duc de Bretagne Geoffroy II, fils d'Henri II Plantagenet, lorsqu'il confirma l'échange qui faisait passer le monastère de Saint-Magloire de Léhon de la dépendance de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris sous celle de Marmoutier, dénombra dans une charte datée de 1181 les différentes possessions de Léhon dont les églises de Saint-Judoce, Saint-Quay et Bréhat avec le domaine de Saint-

(12) Cf. Hubert GUILLOT, *Recueil des actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, pour paraître, pp. LVI-LVII de l'édition dactylographiée.

(13) Ed. Jacques LEVRON, *Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, pp. 94-95, n° VI. La charte n'est pas datée, mais comme son exposé relate qu'un différend s'était élevé entre l'évêque et les moines, il semble bien qu'elle soit immédiatement postérieure aux années 1200-1202 lorsque des juges nommés par le pape Innocent III condamnèrent Geoffroy puis Josselin, évêques de Saint-Brieuc, qui déniaient aux moines de Saint-Melaine le droit de patronage respectivement sur les églises voisines de Bréhand et Planguenoual. J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. III, pp. 334-336, n°s IV, VI, VII des pièces justificatives du t. II. Il est probable que l'évêque de Dol, informé de ces décisions, préféra s'accorder avec les moines dont les droits devaient être anciens. Bréhand, Côtes-du-Nord, arrond. de Saint-Brieuc, canton de Moncontour ; Planguenoual, Côtes-du-Nord, arrond. de Saint-Brieuc, canton de Pléneuf-Val-André.

(14) ..., *locum ipsum in quo ecclesia ipsa fundata est cum omnibus pertinentiis suis, ecclesiam de Brehat, ecclesiam Binivet, ecclesiam de Lannevet, ecclesiam de Penros, ecclesiam de Languinech, ecclesiam de Queriti cum earum pertinentiis, que omnia sunt in diocesi Dolensi*, J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, pp. 9-12, n° III des chartes de l'abbaye de Saint-Rion.



Rion (15). La mention de Bréhat dans cette dernière liste permet de mieux comprendre la fondation de l'abbaye de Saint-Rion, dont l'échec fut compensé par la réussite de Beauport ; Alain, fils du comte Henri, seigneur du Goëllo, s'appropriâ, peut-être à la faveur de la querelle métropolitaine, une partie des biens de l'abbaye de Léhon et les utilisa pour doter les deux sanctuaires qu'il confia successivement aux chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris puis de Prémontré (16).

Lors d'un revirement passager de la curie romaine en faveur de Dol, à l'encontre des prétentions tourangelles, le pape Adrien IV fit expédier en faveur d'Hugues le Roux, archevêque de Dol, plusieurs bulles pour lui assurer l'obéissance de ses diocésains. L'une, envoyée de Sutri, le 21 mai 1155, à Geoffroy de Dinan, Roland son frère, Raoul, vicomte de Poudouvre, Guillaume de Montfort, tous titulaires dans l'évêché de Saint-Malo de seigneuries comprenant des enclaves doloises, ainsi qu'à Raoul de Fougères et Robert de Vitré, châtelains dans le diocèse de Rennes, où se trouvaient également des enclaves doloises, leur demandait, au cas où certains de leurs vassaux se seraient emparés de biens dolois, de les leur faire rendre (17). Une autre, datée du même jour, pour l'archevêque, l'archidiacre et le doyen de Rouen, leur enjoignait d'avertir ceux qui avaient usurpé l'église de Saint-Samson-sur-Risle ainsi que les autres églises et possessions détenues justement et canoniquement par les prédécesseurs d'Hugues le Roux de devoir les restituer (18). Une troisième, adressée un 27 décembre des années 1156, 57 ou 58, à Hervé, comte de Léon, à son fils, au vicomte de Lannion et à d'autres, leur

---

(15) Publication partielle par Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 688, complétée par J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. VI, pp. 135-136, n° XXIV des chartes et pièces justificatives ; cette dernière édition donne l'énumération des biens : *In archiepiscopatu vero Dolensi, ecclesia beati Judoci, que ad sepe dictos monachos Majoris monasterii similiter pertinet, cum burgo adjacente et dominio et omnibus decimis ; ecclesia sancti Coledoci cum cimiterio et dominio et omnibus decimis ; ecclesia de Brechat cum omni decima et villa terre que dicitur de sancto Rihen.*

(16) Cf. E. BONNAIRE, *Histoire de l'abbaye de Saint-Rion au diocèse de Dol et les origines de l'abbaye de Beauport au diocèse de Saint-Brieuc*, dans *Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXVII, 1935, pp. 265-282.

(17) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 627. JAFFÉ 10064.

(18) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 627-628. JAFFÉ 10065.

demandait de s'assurer qu'Hugues le Roux eût la disposition des biens de son église situés sur leurs terres, vraisemblablement Locquénoilé, Coadout, Lanmeur, Lanmodez, Lanvelec, Loguivy-lès-Lannion, Perros-Guirec, Trévou-Tréguignec (19). Une quatrième du 27 mai 1157 ou 1158, destinée au clergé et aux fidèles de Murmiralio, identifié avec Lanmeur au diocèse de Tréguier (20), les exhortait à rentrer dans le giron dolois (21). Une cinquième d'un 11 avril en 1157, 58 ou 59, imposait aux évêques de Saint-Brieuc et Tréguier, dans un délai de quinze jours après réception de la bulle, sous peine de sanction, d'interdire la célébration de l'office divin aux desservants des paroisses doloises isolées dans leurs évêchés qui s'opposaient à Hugues le Roux (22). Ces textes montrent qu'à la faveur du débat sur l'obédience métropolitaine la cohésion de l'évêché de Dol était remise en cause. Toutefois les différents papes, presque tous convaincus de la justesse de la primauté tourangelle, veillaient à ce que les frontières doloises fussent maintenues inchangées. Comme des textes canoniques prescrivaient alors l'imprescriptibilité des limites ecclésiastiques (23), c'est donc qu'à défaut de titres, vraisemblablement déjà perdus, les archevêques ou évêques de Dol jouissaient d'une possession d'Etat.

Celle-ci peut quelquefois être attestée à une époque plus ancienne. Entre le 29 septembre 1198 et le 1<sup>er</sup> juin 1199, durant l'ultime instance l'opposant aux Tourangeaux, avant son échec définitif, le clergé dolois alléguait divers témoignages dont celui de Megius d'Illifaut, qui jura avoir vu l'archevêque de Dol Geoffroy le Roux consacrer l'église d'Illifaut que Donoald, évêque d'Alet,

---

(19) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 626-627. JAFFÉ 10362. Cf. pour l'identification du vicomte de Lannion parmi les destinataires de cette lettre, B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne*, Paris, 1928, 2 vol. in-8° (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 133), t. I, p. 37.

(20) B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Murmiralio » et Lanmeur-Mélar, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VIII, 1927, pp. 217-220.

(21) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 628. JAFFÉ 10367.

(22) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 628-629. JAFFÉ 10504.

(23) Gabriel LE BRAS, *Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale*, vol. XII de *l'Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours*, fondée par A. FLICHE et V. MARTIN..., première partie, p. 213 et les notes 3 et 4.

aurait, avant de se retirer, revendiquée pour son diocèse (24) ; ces deux interventions imposent de placer cette dédicace entre 1130 et 1143 (25). Peu de temps auparavant, l'archevêque Baudri de Bourgueil, enterré dans l'abbaye normande de Préaux, mourut le 5 janvier 1130 après avoir procédé à la consécration de l'église Saint-Samson-sur-Risle le 6 décembre 1129 et de celle du Marais-Vernier le 8 décembre suivant (26) ; il usait de ses pouvoirs d'ordre et de juridiction sur deux églises relevant de son diocèse. Par une charte du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, Olivier, archidiaque de Dol, et Geoffroy, doyen du chapitre, confirmaient au prieur Durand et aux moines de Saint-Magloire de Léhon les églises Saint-Judoce et Saint-Quay comme ils les avaient tenues depuis le temps de l'archevêque Juhel, de qui elles avaient été reçues en aumône (27). Saint-Judoce, bien qu'ayant des frontières communes avec le noyau central dolois, peut être assimilé aux enclaves comprises dans l'évêché d'Alet (28). Saint-Judoce et

(24) *Megius de Illifas juratus dixit quod vidit Gal. in consecratione Ecclesie de Illifas cum duobus predictis episcopis. Donoaldus vero Macloviensis venit et effudit aquam benedictam, quoniam dicebat illam ecclesiam pertinere ad diocesin suam, et sic recessit. Gual. vero predictus archiepiscopus Dolensis nihilominus consecravit eam cum suis episcopis.* Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 742. C'est l'un des témoignages retenus par l'église de Dol lors de l'instance qui l'opposa pour la dernière fois à celle de Tours en 1198.

(25) Entre le décès de Baudri, prédécesseur de Geoffroy le Roux, le 5 janvier 1130, et celui de Donoal en 1143 suivant la Chronique de Paimpont : *MCXLIII*. — ... *Obiit Donoallus episcopus Alletensis. Vetus collectio manuscripta de rebus Britanniae*, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 98.

(26) Chanoine PORÉE, *Le monastère de Pentel et l'église de Saint-Samson*, Evreux, 1923, 1 vol. in-8°, p. 18, note 4.

(27) Il ne subsiste de ce texte que des transcriptions ou des publications partielles, Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 633, J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. VI, p. 125, n° XI des chartes et pièces justificatives. La datation proposée par l'abbé F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, dans *Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI, 1918, p. 402, note 1, est douteuse. En revanche, l'identification qu'il propose pour l'*ecclesia sancti Scophili* est vraisemblable sans être cependant absolument certaine.

(28) Cf. la description topographique de François MERLET, *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord et considérations sur l'origine des enclaves de Dol*, dans *Bulletin de la section de Géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, t. LXIV, 1951, pp. 110-111 ; les considérations historiques y sont, en revanche, purement conjecturales.

Saint-Quay appartenait donc, entre les années 1037 et 1076, à la manse archiépiscopale de Dol, qui fut alors dilapidée par son titulaire, le simoniaque et nicolaïte Juhel (29). Enfin la notice datée de 1024-1034, relatant la restauration de l'abbaye de Saint-Méen confiée à Hingueten, abbé de Saint-Jacut, rappelle que ce dernier monastère relève de l'archevêque de Dol (30).

Ces derniers exemples prouvent que, quand le contrôle est possible, l'existence des enclaves est attestée dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, un réseau de seigneuries nouvelles, dont certaines étaient châtelaines comme Combourg, Dinan, Fougères, Jugon, s'est substitué aux structures carolingiennes (31). Or, de façon générale la répartition des dépendances doloises est étrangère à cette nouvelle géographie des pouvoirs, au service féodal, à ce que nous connaissons des relations de fidélité, de vassalité d'alors. Il est également exclu que Dol ait pu multiplier ses appartenances au X<sup>e</sup> siècle. C'est le temps des expéditions scandinaves qui, entre 914 et 930, contraignirent à l'exil le clergé dolois (32) ; revenu à Dol avant 944, celui-ci était durement atteint cette année même par la mort de son évêque qui, au moment de la prise de la ville par les Normands, fut étouffé dans la presse des masses humaines venues chercher refuge à la cathédrale (33). L'œuvre de restauration qui suivit pouvait-elle permettre une politique d'expansion territoriale ? En

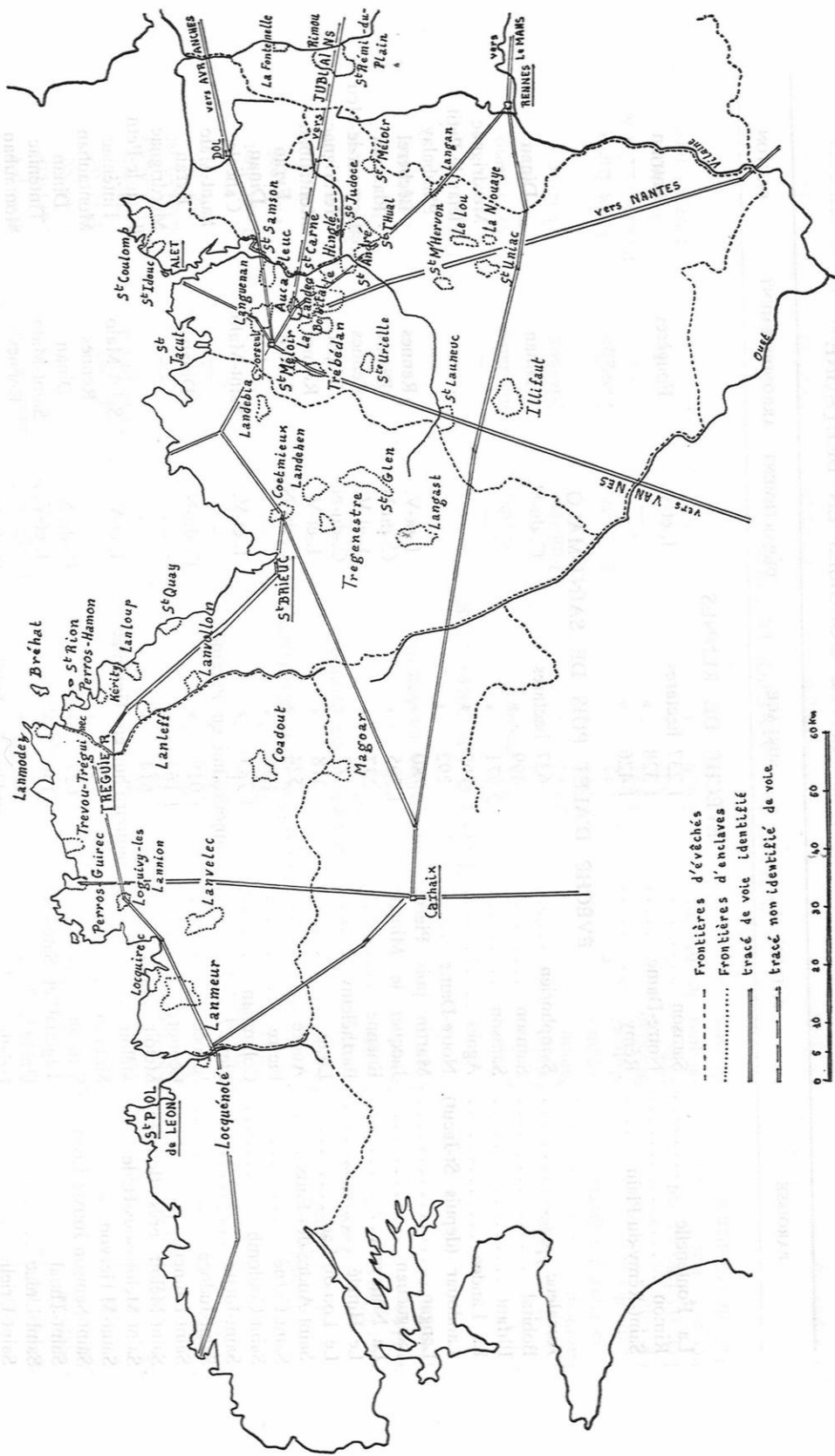
(29) La source la plus précise sur l'épiscopat de Juhel est une lettre adressée à Guillaume le Conquérant après le 27 septembre 1076 par Grégoire VII, éd. H.E. J. COWDREY, *The Epistolae vagantes of Pope Gregory VII*, Oxford, 1972, 1 vol. in-8° (*Oxford Medieval Texts*), pp. 44-46, n° 16. JAFFÉ 5005.

(30) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 358-359 ; Hubert GUILLOT, *Recueil des actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, n° 26 (pour paraître).

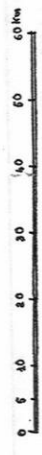
(31) Cette évolution sera présentée dans un ouvrage actuellement en préparation, *Naissance et formation du duché de Bretagne*.

(32) Cette fuite doit être postérieure à la destruction de l'abbaye de Landévennec par les Normands en 913 ou 914 (cf. abbé François DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922, 1 vol. (*La Bretagne et les pays celtiques*. Série in-8°, XVI), p. 56) ; l'exil se prolongeait encore en 930 puisqu'au mois de mai Hugues le Grand donnait au confesseur du Christ Samson et à son évêque Agan le monastère de Saint-Symphorien d'Orléans, éd. Dom Martin MARRIER, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. ... Historia*, Paris, 1636, 1 vol. in-4°, pp. 38-39.

(33) *Les annales de Flodoard*, éd. Ph. LAUER, Paris, 1906, 1 vol. in-8° (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), p. 94.



- Frontières d'évêchés
- ..... Frontières d'enclaves
- tracé de voie identifié
- - - - - tracé non identifié de voie



Carte des enclaves bretonnes de l'évêché de Dol



NOMENCLATURE DES ENCLAVES DOLOISES EN BRETAGNE

PAROISSE	PATRON	SURFACE	DÉPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CANTON
<b>ÉVÊCHÉ DE RENNES</b>					
La Fontenelle	Samson	1 237 hectares	I.-et-V.	Fougères	Antrain
Rimou	Notre-Dame	1 328 »	—	—	—
Saint-Rémy-du-Plain	Rémy	1 426 »	—	—	—
<b>ÉVÊCHÉ D'ALET PUIS DE SAINT-MALO</b>					
Aucaleuc	Symphorien	637 hectares	C.-du-N.	Dinan	Dinan
Bobital	Samson	499 »	—	—	—
Illifaut	Samson	2 671 »	—	—	—
La Landec	Agnès	769 »	—	—	—
Landouar (depuis St-Jacut)	Notre-Dame	292 »	—	—	—
Langan	Martin puis Pierre	780 »	I.-et-V.	Rennes	Merdrignac
Languevan	Jacques le Mineur	1 595 »	C.-du-N.	Dinan	Plélan-le-Petit
La Nouaye	Etienne	277 »	—	—	Ploubalay
Le Hinglé	Barthélémy	377 »	I.-et-V.	Rennes	Bécherel
Le Lou-du-Lac	Loup	318 »	C.-du-N.	Dinan	Plancoët
Saint-André-des-Eaux	André	524 »	I.-et-V.	Rennes	Montfort-sur-le-Meu
Saint-Carné	Pierre	836 »	C.-du-N.	Dinan	Merdrignac
Saint-Coulomb	Columban	1 783 »	—	—	Montauban
Saint-Ideuc	Ideuc ?	aujourd'hui en Paramé	I.-et-V.	Saint-Malo	Evran
Saint-Judoce	Judoce	1 019 »	—	—	Dinan
Saint-Launeuc	Léonore	1 162 »	C.-du-N.	Dinan	Cancale
Saint-Méloir près Bourseul	Méloir	614 »	—	—	Saint-Malo
Saint-Méloir-sous-Hédé	Méloir	aujourd'hui en Tinténiac	—	—	Evran
Saint-M'Hervon	Mervon	246 »	I.-et-V.	Saint-Malo	Merdrignac
Saint-Samson-Jouxte-Livet	Samson	627 »	—	—	Plélan-le-Petit
Saint-Thual	Tugdual et Samson	1 140 »	C.-du-N.	Rennes	Tinténiac
Saint-Uniac	Uniac	689 »	I.-et-V.	Dinan	Montauban
Saint-Urielle	Urielle	aujourd'hui en Trédias	—	—	Dinan
Trébedan	Germain	1 097 »	C.-du-N.	Dinan	Broons

ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC

			C.-du-N.	Saint-Brieuc	Paimpol
Bréhat, île de	Notre-Dame	?	—	—	Lamballe
Coëtmieux	Jean-Baptiste	802 hectares	—	—	Paimpol
Kéridy	Samson	969 »	—	—	Plancoët
Landebia	Eloi	355 »	—	Dinan	Lamballe
Landehen	Guéhen	1 180 »	—	Saint-Brieuc	Moncontour
sa trêve Penguili	Théodule	1 049 »	—	—	Plouguenast
Langast	Gal	2 045 »	—	—	Plouha
Lanloup	Loup	245 »	—	—	—
sa trêve Lanleff	Notre-Dame	216 »	—	—	Lanvallon
Lanvallon	Samson	500 »	—	—	Paimpol
Perros-Hamon	?	aujourd'hui en Ploubazlanec	—	—	—
ses trêves Lannevez	Jacques	—	—	—	—
Lanvignec	Vignoc	aujourd'hui en Paimpol	—	—	Moncontour
Saint-Glen	Etienne	1 078 »	—	—	Etables
Saint-Quay	Quay	378 »	—	—	Lamballe
Tregenestre	Louis	aujourd'hui en Meslin	—	—	—

ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER

			C.-du-N.	Guingamp	Guingamp
Coadout	Iltud	974 hectares	—	—	Bourbriac
sa trêve Magoar	Gildas	779 »	—	—	Lanmeur
Lanmeur	Méloir	2 647 »	Finistère	Morlaix	—
sa trêve Locquirec	Jacques	595 »	—	—	Lézardrieux
Lanmodez	Maudez	432 »	C.-du-N.	Lannion	Plestin-les-Grèves
Lanvellec	Brandan	1 891 »	—	—	Lannion
Loguivy-lès-Lannion	Yves	302 »	—	—	Perros-Guirec
Perros-Guirec	Jacques le Majeur	1 416 »	—	—	—
Trévou-Tréguinec	Samson	653 »	—	—	—

ÉVÊCHÉ DE SAINT-POL-DE-LÉON

Locquénolé	Guénolé	87 hectares	Finistère	Morlaix	Taulé
------------	---------	-------------	-----------	---------	-------

tout cas, les textes n'autorisent pas une telle affirmation (34). C'est bien plutôt au cours de la période allant du milieu du VI<sup>e</sup> siècle à la fin du IX<sup>e</sup> que l'église de Dol put constituer son temporel.

Cette première analyse donne un singulier relief aux passages de la vie de saint Samson traitant de ses fondations monastiques en Gaule. Encore faut-il contrôler ce témoignage avant de dégager comment le curieux ressort de l'évêché de Dol put se fixer définitivement.

## I

Huit rédactions différentes de la vie de saint Samson ont été dénombrees (35) ; les deux plus anciennes, bien que leur valeur respective ait été très discutée, apportent seules des données certaines. Robert Fawtier, qui en 1912 publia scientifiquement la *Vita I<sup>o</sup> Samsonis*, la jugeait très sévèrement ; son commentaire précède l'édition proprement dite s'achève sur ces mots : « En somme, que peut retirer l'histoire de Bretagne d'un texte comme la *Vita sancti Samsonis* ? A peu près rien, sinon que Samson passe, à juste titre sans doute, pour le fondateur de Dol et de Pental » (36). Ces lignes, qui résument toute l'argumentation de

(34) François MERLET, *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord...*, pp. 108-115, avait cru pouvoir développer cette hypothèse en s'appuyant sur un fragment, ultérieurement intégré dans la Chronique de Saint-Brieuc, Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 33 ; il y est dit que Conan I<sup>er</sup> commença par soustraire son père, sa mère avec leur minuscule retenue à l'état de dépendance matérielle et de tutelle où les tenait l'archevêque de Dol Wicohen puis que, recouvrant courageusement à son avantage leurs biens patrimoniaux et les siens, il confina l'archevêque à son propre siège : *Conanus comes Redonensis primo patrem suum et matrem cum exigua familiola eorum a mensa et tutela Vichoeni, Dolensis archiepiscopi, retraxit deinde patrimonia eorum et sua sibi viriliter vindicans et eundem archiepiscopum ad sedem propriam remisit. Vetus collectio manuscripta de rebus Britanniae*, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, fol. 76. Rien dans ce texte ne permet d'affirmer qu'un compromis aurait mis fin à cette lutte et qu'on aurait laissé à Wicohen ces enclaves, témoins supposés des usurpations passées.

(35) Robert FAWTIER, *La vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique*, Paris, 1912, 1 vol. in-8° (*Bibl. de l'École des Hautes Etudes, section des sc. hist. et philologiques*, fasc. 197), pp. 3-30.

(36) *Ibid.*, p. 78.

R. Fawtier, furent passionnément relevées et combattues par l'abbé Duine (37) et Joseph Loth (38). L'autorité reconnue à la *Vita I<sup>e</sup>* sortit renforcée du débat ; historiquement parlant, en matière de littérature hagiographique, c'est l'un des textes les plus sûrs pour la Bretagne continentale à l'époque mérovingienne (39). Il faut la dater du VII<sup>e</sup> et plus précisément du début de ce siècle (40). La *Vita II<sup>e</sup>*, quant à elle, ne dut être rédigée que dans la seconde

(37) *La vie de saint Samson, à propos d'un ouvrage récent*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXVIII, 1913, pp. 332-356 ; *Questions d'hagiographie et vie de saint Samson*, Paris, 1914, 1 vol. (*La Bretagne et les Pays Celtiques. Série in-8° - VIII*), pp. 25-66 ; *Saint Samson évêque de Dol, quelques objections à une réponse*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXXV, 1922, pp. 171-186.

(38) *La vie la plus ancienne de saint Samson de Dol...*, Paris, 1914, in-8° de 32 pp. (extrait de la *Revue Celtique*, t. XXXV, 1914) ; *La vie la plus ancienne de saint Samson, abbé-évêque de Dol...*, Paris, 1923, 1 vol. in-8°.

(39) L'état de la question a été successivement présenté par Louis HALPHEN, *Bulletin historique*, dans *Revue historique*, t. CXLIII, 1923, pp. 231-232, J.-F. LEMARIGNIER, *Etude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140*, Paris, 1937, 1 vol. in-8° (*Archives de la France monastique*, vol. XLIV), p. 16, note 6, Dom H. LECLERQ, article *Samson de Dol (Saint)*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XV, 1<sup>re</sup> partie, col. 743-745 ; cette dernière présentation nous paraît trop critique.

(40) L'épisode de la lutte victorieuse de Samson contre la sorcière d'une forêt permet, selon nous, de proposer un *terminus ad quem* probable pour la période de rédaction de la *Vita I<sup>e</sup>*. Le texte, éd. R. FAWTIER, I, 26-27, pp. 124-126, rapporte un dialogue où cette personne s'intitule *Theomacha*, du grec Θεομαχῆω qui signifie lutter contre Dieu ou les dieux. F.C. BURKITT, *Saint Samson of Dol*, dans *Journal of Theological Studies*, t. XXVII, 1925, pp. 45-47, a montré que ce nom comme la description avaient été empruntés avec plus ou moins de bonheur à un passage de la traduction latine de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée par Rufin d'Aquilée traitant de la vie sauvage menée par l'homme chassé du Paradis, *Eusebius werke*, éd. Edward SCHWARTZ et Theodor MOMMSEN, Berlin-Leipzig, 1903, I, 2, pp. 21-23 ; mais il pensait que l'anonyme dolois avait été renvoyé à ce récit par un passage de la *Retractatio in Actus Apostolorum* de Bède le Vénérable, éd. M.L. W. LAISTNER, *Expositio Actuum Apostolorum et Retractatio*, Cambridge (Massachusetts), 1939, 1 vol. in-8° (*The Medieval Academy of America*), V-39, p. 116 : « *Ne forte et Deo repugnare inveniamini* » *Pro eo quod nos habemus Deo repugnare vel sicut quidam interpretati sunt, Deo repugnantes, in Graeco unum nomen est positum, Θεομαχοί, quod ideo commemorandum putavi ut, cum in historiis theomachos aut theomacham invenimus, virtutem nominis certius scire possimus*. On voit mal ce qui dans cette phrase conduit à se reporter à Rufin ; d'autant que lorsque Bède fait explicitement ce renvoi il cite le nom d'Eusèbe ou le titre même de l'ouvrage, *Historia ecclesiastica*, op. cit., I.13, p. 96, IV.36, p. 114, V.37, p. 116, VI.8, p. 117. En réalité, l'emploi par Bède de l'ablatif pluriel *historiis* montre qu'il a constaté l'emploi du

moitié du IX<sup>e</sup> siècle (41) ; son intérêt tient aux précisions qu'elle apporte à certains développements de la *Vita I<sup>o</sup>*.

L'auteur de la première vie est un moine anonyme de Dol qui écrit à la requête de l'évêque Tigernomael (42). Il relate complaisamment les miracles accomplis par Samson ou qui lui sont attribués, mais malheureusement néglige à peu près systématiquement les détails susceptibles de renseigner sur les fondations du saint, leur implantation, leur organisation. Il nous apprend que Samson, originaire de Démétie au pays de Galles (43), fut très jeune conduit par ses parents à l'école d'Iltud, un disciple alors âgé de saint Germain d'Auxerre, qui avait été son ordonnant à la prêtrise (44). Entré vers l'âge de cinq ans dans cette école monastique, Samson y reçut une première formation intellectuelle jusqu'à sa quinzième année (45), puis en une seconde étape il se prépara à recevoir les ordres, diaconat et prêtrise, conférés par l'évêque Dubrice qui avait autorité sur l'abbaye d'Iltud (46). Il fit ensuite l'expérience de la vie érémitique au sein de la communauté que dirigeait Piron (47). Assez rapidement, l'évêque

---

mot *theomacha* non seulement chez Rufin, qu'il connaît, mais ailleurs, peut-être même dans la *Vita I<sup>o</sup> Samsonis*. Si cette hypothèse se confirmait, il faudrait admettre que cette vie fut écrite avant les années 715-731, date de rédaction de la *Retractatio*. De toute façon, il semble impossible de prouver que l'auteur de la *Vita I<sup>o</sup>* connut cette *Retractatio* et de nier qu'il n'ait pu utiliser directement Rufin, dès lors rien ne s'oppose à ce qu'elle ait été rédigée durant la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle.

(41) Abbé F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, p. 274. Plutôt que de recourir à l'éd. proposée par Dom Fr. PLAINE, *Vita antiqua sancti Samsonis*, dans *Analecta Bollandiana*, t. VI, 1887, pp. 77-150, il nous paraît préférable d'utiliser, quand cela est possible, le texte du ms. lat. 5323 de la Bibliothèque Nationale dont les leçons nous semblent plus correctes.

(42) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, Prolog. 1, p. 95.

(43) *Ibid.*, I-1, p. 99. La Démétie, région située dans le sud du Pays de Galles, couvrait à peu près la surface actuelle du comté de Pembroke et une partie de celle du comté de Carmarthen, cf. William REES, *A Historical Atlas of Wales from Early to Modern Times*, Cardiff, 1951, 1 vol. in-8°, pl. 17.

(44) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, I-7, pp. 105-106. *Qui et ipse Eltutus de disciplinis erat sancti Germani, et ipse Germanus ordinaverat eum in sua juventute presbyterum.*

(45) *Ibid.*, I-9-11, pp. 107-110. Sur la formation intellectuelle de Samson, cf. Pierre RICÉ, *Education et culture dans l'Occident barbare (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles)*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1973, 1 vol. in-8°, pp. 357, 514, 519.

(46) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, I-13, p. 112, I-15, p. 114.

(47) *Ibid.*, I-21, pp. 120-121.



Dubrice l'en nommait cellérier (48), puis le faisait élire abbé après le décès accidentel de Piron. Il tenta d'y instaurer alors une pratique plus étroitement monastique, mais en vain (49). Au terme d'un abbatiat d'un an et demi, il obtenait de l'évêque Dubrice la permission d'accompagner vers leur patrie des Irlandais qui revenaient de Rome (50). A son retour, il refusa de vivre au monastère de Piron et se retira dans la solitude d'un bois (51); mais lors d'une tenue de synode, les membres du haut clergé, s'inquiétant de lui, le firent venir et malgré son refus l'instituèrent abbé d'un monastère qui, dit-on, avait été élevé par saint Germain d'Auxerre (52). Peu après il était béni, dans des circonstances miraculeuses, évêque sans siège (53). A la suite de nouvelles pérégrinations, il gagna enfin le continent où il établit le monastère de Dol.

La *Vita I<sup>o</sup>* fait désormais agir Samson dans deux régions nettement différenciées : la *Britannia* et la *Romania*. Il faut attribuer à cette *Britannia*, notre Bretagne, les limites qui lui seront reconnues à l'époque carolingienne jusqu'en 851, c'est-à-dire le territoire situé à l'ouest des comtés de Rennes et de Nantes (54). Il n'est pas nécessaire de se prononcer sur la situation, souvent indivise, du Vannetais, puisque l'apostolat de Samson en Bretagne paraît s'être limité à la Domnonée, vaste circonscription bordant la Manche depuis le Couesnon jusqu'à l'Atlantique et dont nous savons qu'elle était, aux dernières années du X<sup>e</sup> siècle, partagée entre l'archevêché de Dol, les évêchés d'Alet, Saint-Briec, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon (55). La *Romania* est de

(48) *Ibid.*, I-34, p. 132.

(49) *Ibid.*, I-36, p. 133. Les circonstances du décès de Piron — il mourut des suites d'une chute dans un puits alors qu'il était en état d'ébriété — permettent de comprendre la mission que Dubrice lui avait confiée, contrôler les moyens de subsistance !

(50) *Ibid.*, I-37, pp. 133-134.

(51) *Ibid.*, I-40-41, pp. 136-137.

(52) *Ibid.*, I-42, pp. 137-138.

(53) *Ibid.*, I-43-44, pp. 138-140 ; sa bénédiction épiscopale, conférée au cours d'une vision par saint Pierre, saint Jacques le Mineur et saint Jean l'Évangéliste, aurait été renouvelée sous condition dans la journée suivante par Dubrice, assisté de deux autres évêques.

(54) Cf. sur cette frontière, H. GUILLOT, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIII, 1975-1976, pp. 5-32.

(55) Joseph LOTH, *L'étendue de la Domnonée armoricaine*, dans *Revue Celtique*, t. VIII, 1887, pp. 156-158.

définition plus délicate. Ce terme était utilisé pour désigner l'Empire romain (56), mais au temps de saint Samson l'Empire romain d'Occident avait cessé d'exister. La *Vita II*<sup>e</sup>, quant à elle, oppose à la *Britannia* la *Francia* (57). La substitution est révélatrice ; pour l'auteur de cette seconde vie, Samson exerça sur le continent son ministère en *Britannia* ainsi qu'en *Francia* et ce dernier nom est celui du *regnum* délimité pour Charles le Chauve par le traité de Verdun d'août 843, le royaume de *Francia occidentalis*. Le recours à l'expression *Romania* est un criterium supplémentaire d'ancienneté de la *Vita I*<sup>e</sup>. Son emploi conjoint avec *Romanus* (58) évoque la terminologie du canon 9 du concile tenu à Tours en novembre 567, interdisant à tout évêque d'oser ordonner évêque en Armorique soit un Breton soit un Romain sans l'accord oral ou écrit du métropolitain, sous peine d'excommunication (59). Cela fait également penser à la vaste étendue de terre allant de la Loire à la Somme où était reconnue la puissance surtout nominale de Syagrius, appelé roi des Romains par Grégoire de Tours. Cette région, après que Syagrius eût été contraint de fuir devant Clovis à Soissons en 486 (60), passa sous la domination des rois mérovingiens et progressivement un nouveau nom apparut, celui de Neustrie. Cette

(56) Jacques ZEILLER, *L'apparition du mot « Romania » chez les écrivains latins*, dans *Revue des Etudes latines*, t. VII, 1929, pp. 194-198 ; Henri PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne*, rééd., Paris, 1970, 1 vol. in-8° (Collection Hier), pp. 3-5.

(57) Ed. Dom Fr. PLAINE, II-3, p. 123, ms. lat. 5323, fol. 125 v° ; II-20, p. 142, ms. lat. 5323, fol. 128.

(58) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, Prolog. 2, p. 96, I-60-61, p. 154, II-11, p. 167.

(59) 9. *Adicimus etiam ne quis Brittanum aut Romanum in Armorico sine metropolis aut comprouincialium uoluntate uel literis episcopum ordinare praesumat. Quod si quis contraire temptauerit, sententiam in anterioribus canonibus prolatum obseruet et a nostra caritate usque ad maiorem synodum se cognoscat esse remotum, ... Concilia Galliae A. 511 - A. 695*, éd. Charles DE CLERCQ, Turnhout, 1963, 1 vol. in-8° (*Corpus Christianorum Series Latina, CXLVIII A*), p. 179.

(60) *Anno autem quinto regni eius [Clovis] Siacrius Romanorum rex, Egidi filius apud civitatem Sexonas, quam quondam supra memoratus Egidius tenuerat, sedem habebat. Superquem Chlodovechus cum Ragnechario, parente suo, quia et ipse regnum tenebat, veniens, campum pugnae praeparare deposcit. Sed nec iste distolit ac resistere metuit. Itaque inter se utrisque pugnantibus, Syagrius elisum cernens exercitum, terga vertit et ad Alaricum regem Tholosa curso veluci perlabitur. Gregorii episcopi Turonensis libri historiarum X, M.G.H., *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. I, nouvelle éd. par Bruno KRUSCH et Wilhelm LEVISON, 1951, 1 vol. in-4°, II-27, p. 71.*

distinction a plus encore une signification linguistique ; l'immigration bretonne semble bien avoir revivifié dans certaines régions d'Armorique un vieux fond gaulois alors qu'ailleurs les parlers évoluaient normalement vers des formes romanes (61). Parallèlement à l'opposition des idiomes, une coupure politique s'affirme ; l'Armorique, secouée de révoltes depuis le début du V<sup>e</sup> siècle (62), échappe pour une part à l'emprise romaine et peut-être davantage aux rois mérovingiens.

L'auteur de la *Vita I<sup>er</sup>* considère justement que l'action la plus importante et la plus admirable de Samson sur le continent est une mission diplomatique remplie auprès de Childebert I<sup>er</sup>. Au moment de son installation à Dol, il trouva le pays dans la plus grande tristesse parce qu'un usurpateur avait livré au roi Jonas le prince légitime qui avait été mis à mort et que son fils Judual était prisonnier ; Samson se rendit auprès de Childebert pour intercéder en faveur de ce dernier (63). A cette occasion il accomplit plusieurs miracles, débusquant notamment sur la demande du roi un serpent qui ravageait les rives de la Seine (64). Stupéfait, Childebert lui permit de retourner avec Judual en Bretagne, ordonna de lui construire avec l'aide royale un monastère magnifique à l'endroit d'où il avait chassé le serpent

---

(61) Les développements très séduisants du chanoine François FALC'HUN tendent à prouver que les actuels dialectes bretons, loin d'avoir été transplantés par les immigrants d'origine insulaire, dériveraient pour l'essentiel des parlers gaulois des cités des Ossismes et des Vénètes, cf. outre son *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, Paris, 1963, 2 vol. in-8°, avec la collaboration de Bernard TANGUY, *Les noms de lieux celtiques*, Rennes, 1966-1970, 2 vol. in-8°, Première série. *Vallées et plaines* (Collection Armoricaïne I), Deuxième série. *Problèmes de doctrine et de méthode, noms de hauteurs* (Publications du Centre de recherche bretonne et celtique de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Brest, vol. I).

(62) Nora K. CHADWICK, *Early Brittany*, Cardiff, 1969, 1 vol. in-8°, pp. 142-161.

(63) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, I-53, pp. 148-149. Charles DE CALAN, *Etudes de chronologie bretonne : saint Samson, le roi Childebert, Gradlon, Conomor*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XI, 1930, pp. 1-3, voulait identifier ce Childebert avec Childebert II roi d'Austrasie de 575 à 595 ; on voit mal comment il aurait pu autoriser la construction du monastère de Pental alors que le royaume de Childebert I<sup>er</sup> s'étendait en bordure de la Manche, depuis la Somme jusqu'à l'Armorique ; ce dernier pouvait disposer dans la région des domaines du fisc.

(64) *Ibid.*, I-58, pp. 152-153.

et Samson y laissa des frères pour assurer le service divin (65). Le nom du nouvel établissement, Pental, omis dans ce passage de la *Vita I<sup>o</sup>*, est indiqué dans la partie correspondante de la *Vita II<sup>o</sup>* (66). L'auteur de cette dernière ne l'a pourtant pas inventé ou repris d'une autre vie de saint, puisque le paragraphe trente-huit du premier livre de la *Vita I<sup>o</sup>* est consacré au récit de la guérison d'un possédé du démon, alors abbé d'un monastère irlandais, qui, devenu le compagnon de Samson, mena ultérieurement la vie monastique à Pental avant d'y être enterré (67).

C'est dans ce même monastère de Pental que saint Germer fit l'apprentissage d'une observance régulière. Membre de l'aristocratie mérovingienne, il avait connu à la cour de Dagobert I<sup>er</sup> le référendaire Dado, plus tard évêque de Rouen de 641 à 684, le célèbre saint Ouen (68). Celui-ci, auprès de qui Germer s'était retiré en 649, le tonsura puis lui confia Pental pour en être abbé, pasteur des brebis et illuminateur des âmes (69). Cet abbatiat fut un échec, car au sein de la multitude des moines il s'en trouva pour comploter sa mort ; à cette fin, ils fixèrent au travers de sa couche un couteau pointe en l'air pour qu'il se tuât en s'y étendant. Germer échappa à l'attentat, mais abandonna la communauté (70). L'intérêt de l'épisode est double. L'évêque de Rouen tentait de contrôler une fondation celtique en lui donnant pour abbé un personnage qui dépendait si étroitement de lui qu'il ne l'avait pas encore ordonné prêtre (71). La retraite de Germer signifierait-elle que Dol exerçait alors une autorité

(65) *Ibid.*, I-59, p. 153 : *Volente itaque sancto Samsone cum Judualo ad Britanniam remeare, et rege libenter concedente, et monasterium ei magnificum in loco unde serpentem ejecerat, regis opitulatione, construere disponente fratresque inibi cum regis hortatu ad opus [Dei] exercendum dimittente, ...*

(66) *Vita II<sup>o</sup>*, éd. Dom Fr. PLAINE, II-9, p. 130 ; ms. lat. 5323, fol. 126 v<sup>o</sup>.

(67) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson...*, I-38, pp. 134-135.

(68) Abbé E. VACANDARD, *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen*, Paris, 1902, 1 vol. in-8°, pp. 157-159.

(69) *Ad jussionem autem regis sanctus Audoenus tonsoravit eum et dedit ei Penthalum monasterium precepitque ei ut ibi abbas esset et pastor ovium et illuminator animarum. Vita Geremari abbatis Flaviacensis, recension A*, éd. B. KRUSCH, *M.G.H., script. rer. mer.*, t. IV, 8, p. 630.

(70) *Ibid.*, 11, pp. 630-631.

(71) *Ibid.*, 12, p. 631, où il est précisé que l'ordination lui fut conférée un certain temps après son départ de Pental. Sur l'attitude de saint Ouen vis-à-vis du monachisme, cf. J.-F. LEMARIGNIER, *Etude sur les privilèges*

sur cette fondation samsonienne ? Rien ne l'assure. Des précisions topographiques permettent de localiser Pental. Le monastère y est présenté en bordure d'une rivière ordinairement identifiée avec la Risle (72) ; or, la vie de saint Samson le place à proximité de la Seine et la vie de saint Germer rappelle que la grotte d'où Samson avait chassé le serpent dominait la Seine (73). Une telle concordance n'existe qu'au confluent des deux rivières, là où justement était située l'enclave doloise de Saint-Samson-sur-Risle. La déduction que l'église bénie le 6 décembre 1129 par l'archevêque Baudri de Bourgueil prolongeait le vieux sanctuaire mentionné pour la dernière fois en 831 dans le testament d'Ansegise, abbé de Fontenelle (74), avait été vérifiée par une importante découverte archéologique faite en 1922. Elle révélait les arasements d'une chapelle élevée sur un cimetière mérovingien à proximité de l'ancienne église paroissiale de Saint-Samson-sur-Risle, complètement détruite en 1828 malgré l'existence de parties préromanes, et de la chapelle Notre-Dame alors transformée en pressoir (75). Ces trois sanctuaires se plaçaient aux sommets d'un triangle dont le plus grand côté n'excédait pas trois cents mètres, ce qui évoque la configuration de certaines abbayes mérovingiennes et carolingiennes comme Saint-Riquier (76). La contenance d'environ deux mille six cents hectares reconnue à l'ancienne

---

*d'exemption...*, pp. 21-24, *Jumièges et le monachisme occidental au haut moyen âge, VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. Quelques observations*, dans *Jumièges congrès scientifique du XIII<sup>e</sup> Centenaire*, Rouen, 1955, t. II, pp. 756-757.

(72) La recension A comme la recension B (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, saec. II*, pp. 475-482) de la vie de saint Germer donne une leçon *Lirizinus*. S'agit-il d'une cacographie ? Dans l'affirmative, on pourrait penser à une interversion de syllabes, la forme originale ayant pu être *Rizilinus*.

(73) *Vita Geremari...*, recension A, 9, p. 630.

(74) *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis cenobii*, éd. Dom F. LOHIER et le R.P. J. LAPORTE, Rouen-Paris, 1936, 1 vol. in-8° (Soc. de l'histoire de Normandie), XIII-7, p. 112.

(75) Léon COUTIL, *Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne. V, Arrondissement de Pont-Audemer*, Paris, Rouen, Beaugency, 1925, 1 vol. in-8° (extr. du *Bulletin de la Société d'études diverses de Louviers*, t. XVIII, 1925, pp. 23-55).

(76) Jean HUBERT, *Saint-Riquier et le monachisme bénédictin en Gaule à l'époque carolingienne*, dans *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, IV, *Il monachesimo*, Spolète, 1957, p. 308 ; Lucien MUSSET, *La question de Pental ou de Saint-Samson-sur-Risle*, dans *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, Congrès de Pont-Audemer de 1961, Caen, 1962, pp. 11-17.



exemption de Saint-Samson (77) donne une idée de la dotation primitive concédée par Childebert I<sup>er</sup> à Samson. Elle était suffisante pour la première communauté devenue, il est vrai, plus nombreuse au temps de Germer, mais la relative étroitesse de ce périmètre rural ne devait pas permettre l'installation d'un autre monastère (78). Une tradition, dont Baudri de Bourgueil se fait l'écho dans sa rédaction de la vie du saint, confirme cette analyse : il précise que Samson, usant de l'idiome breton, appela Pental l'endroit d'où il avait chassé le serpent et demanda au roi de pouvoir élever dans la vallée voisine — qui ne peut être que celle de la Risle — un monastère qui serait un second siège de Dol (79).

Selon la *Vita II*<sup>e</sup>, écrite dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, le même Childebert aurait également concédé à Samson la paroisse de Rimou (80) enclavée au diocèse de Rennes. Cet évêché n'appartenant pas à la Bretagne du VI<sup>e</sup> siècle (81), Rimou était donc situé en *Romania* sans pour autant avoir déjà obligatoirement le statut paroissial.

Les rares pièces du dossier de Pental, bien qu'éparses, permettent de confirmer le témoignage trop allusif de l'auteur de la *Vita I*<sup>e</sup> sur l'action de Samson en *Romania*. En revanche, à l'exception de Dol même, l'absence de textes du haut moyen

(77) Lucien MUSSET, *Les domaines de l'époque franque et les destinées du régime domanial du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XLIX, 1942-1945, p. 25.

(78) Dom Jean LAPORTE, *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup> centenaire, 658-1958*, t. IV, Fécamp, 1963, Addenda, pp. 11-12, s'appuyant sur l'étymologie du nom de Pental et une interprétation par trop littérale de la vie du saint, veut situer ce monastère sur la falaise dominant la Seine et avance que le site de Saint-Samson-sur-Risle serait celui de l'ancienne abbaye de Penante, qu'il n'a pas été possible de localiser jusqu'ici.

(79) *Samson autem sanctissimus juxta lingue Britannice idioma locum illum Pentale vocavit et ut ibi monasterium in valle scilicet proxima instruere posset quod Doli secunda sedes esset a rege impetravit*. Bibliothèque nationale, ms. lat. 5350, fol. 80 v<sup>o</sup>-81. La même tradition est reprise par ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, éd. Marjorie, CHIBNALL, t. V, Oxford, 1975 (*Oxford Medieval Texts*), lib. IX-18, pp. 188-190.

(80) *Plebem qui vocatur Rimau et quatuor insulas marinas, id est Legiam Angiamque, Sargiam Besargiamque, Hildebertus rex sanctissimo presuli et suis post se successoribus tradidit in possessionem perpetuam*. ms. lat. 5323, fol. 127 r<sup>o</sup>; éd. Dom Fr. PLAINE, II-14, p. 135.

(81) Cf. *supra*, p. 45 et la note 54.

âge empêche de localiser l'apostolat du saint en *Britannia*. L'anonyme du VII<sup>e</sup> siècle se contente d'écrire qu'il avait accompli beaucoup de miracles et fondé dans presque toute la province de nombreux monastères, mais leur énumération lui paraît fastidieuse (82). S'agit-il là d'une figure de rhétorique destinée à cacher son ignorance ou, pire, dissimuler qu'il ne pouvait affirmer aucune autre fondation ? Il ne le semble pas. Le fait que le moine dolois ne nomme qu'incidemment le monastère de Pental montre que son souci est bien différent de celui de l'auteur de la première vie de saint Tugdual qui cherche à dénombrer les dépendances du monastère de Tréguier dans toute la Domnonée (83). L'anonyme dolois s'étend complaisamment sur les miracles pour affermir et propager le culte du saint : voilà son but.

Toute enquête sur l'origine des enclaves de Dol en Bretagne suppose une recherche consacrée au nom et au titre de la cinquantaine d'églises énumérées dans les pouillés de la fin du moyen âge.

Aucun de ces toponymes n'est typiquement gallo-romain. L'identification de formes antérieures s'avère plus délicate encore (84). Pas de *vicus* dans cette liste, non plus que de paroisse primitive si facile à identifier par la présence dans le nom du préfixe *plo*, *pleu*, *plu*, *plé* dérivé du latin *plebs* (85). Certaines

(82) ... ; *multa inde mirabilium opera seminans, ac multa monasteria per totam pæne provinciam fundans, quæ si per singula omnia scribantur, ad excessum de inceptis ducebuntur*, éd. R. FAWTIER, I-52, p. 148.

(83) *Saint Tugdual. Texte des trois vies les plus anciennes de ce saint...*, éd. A. DE LA BORDERIE, dans *Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*, deuxième série, t. II, 1884-1885, pp. 84-86. Cf. sur ce texte, Abbé F. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, n° 15, pp. 303-305.

(84) Le Chanoine Falc'hun a eu la grande amabilité de nous communiquer des précisions sur l'origine de divers noms de lieux : Aucaleuc lui paraît correspondre au gallois *ysgallog* (pr. *cæscalloc*), cornique *ascallek*, breton *askoleg* = lieu plein de chardons ; les *Perros* sont des *Penn-Roz* = extrémité de colline ; le Hinglé doit contenir un premier élément *hen* = vieux, une forme *Hengué* attestée en 1450 fait penser à *Hen-guer* = « vieille-ville » ; Bobital pourrait contenir un premier élément *bod* = maison ou buisson.

(85) Cf. Joseph LOTH, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VII, 1926, pp. 7-8 ; Dom L. GOUGAUD, *La chrétienté bretonne des origines à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Mémoires de la*

de ces dénominations sont contemporaines de l'immigration bretonne en Armorique ou la prolongent, d'autres sont de formation romane. Le premier groupe se reconnaît à l'existence des préfixes *lan*, *loc* ou *tré* : *lan* se voit généralement reconnaître le sens large de terre, domaine, parfois chapelle ou église (86) ; *loc* vient du latin *locus* qui, dans un contexte topographique, peut désigner un petit domaine, un ermitage, un monastère de peu d'importance (87) ; *tré* s'applique à un habitat ayant la taille d'un hameau (88). Ces territoires n'ont, le plus souvent, été élevés au rang de paroisse qu'assez tardivement. La carte des enclaves doloises comprend quatorze *lan* d'étendue régulière (89), trois *loc* aux frontières sinueuses (90) et trois *tré* (91). Le second groupe réunit surtout des toponymes reprenant normalement le vocable sous lequel l'église était placée. Ces sanctuaires sont, dans l'ensemble, répartis sur le vaste lais que détermina le reflux de la frontière linguistique bretonne des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles au travers des évêchés d'Alet et de Saint-Brieuc (92). Certaines de ces formes romanes purent être substituées à des dénominations bretonnes, à l'exemple de ce qui s'est passé en Basse-Seine où Saint-Samson-sur-Risle a remplacé Pental. Plusieurs de ces noms sont ceux de saints vénérés à Dol : Saint-Samson-Jouxte-Livet en bordure de Rance, Saint-Méloir près Bourseul et Saint-Méloir-

*Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XIII, 1932, pp. 19-20 ; Pierre FLATRÈS, *Les divisions territoriales en Basse-Bretagne comparées à celles des contrées celtiques d'Outre-Mer*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXIII, 1956, pp. 11-12.

(86) Cf. la prudente mise au point de R. GRAND, *L'art roman en Bretagne*, Paris 1958, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, pp. 14-16.

(87) J. LOTH, *op. cit.*, pp. 45.

(88) *Ibid.*, p. 5 ; P. FLATRÈS, *loc. cit.*, pp. 14-16.

(89) Landouar — aujourd'hui Saint-Jacut —, Langan, Languenan dans l'évêché d'Alet, Landebia, Landehen, Langast, Lanleff, Lanloup, Lannevez, Lanvignec, Lanvillon dans celui de Saint-Brieuc, Lanmeur, Lanmodez, Lanvellec dans celui de Tréguier. Le cas de La Landec, dans celui d'Alet, est incertain.

(90) Loguivy-lès-Lannion, Locquirec dans l'évêché de Tréguier, Locquenolé dans celui de Saint-Pol-de-Léon.

(91) Trébédan dans l'évêché d'Alet, Trégenestre dans celui de Saint-Brieuc, Trévou-Tréguignec dans celui de Tréguier.

(92) Saint-André-des-Eaux, Saint-Carné, Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Judoce, Saint-Méloir près Bourseul, Saint-Méloir sous Hédé, Saint-M'hervon, Saint-Samson-Jouxte-Livet, Saint-Thual, Saint-Uniac, Saint-Urielle dans l'évêché d'Alet, Saint-Glen, Saint-Quay dans celui de Saint-Brieuc.

sous-Hédé au sein de l'évêché d'Alet. L'une des îles de Bréhat est appelée Saint-Samson. Saint Loup, évêque de Troyes et compagnon de saint Germain d'Auxerre, l'ordinant d'Iltud, maître de Samson, est l'éponyme d'au moins une des enclaves, Lanloup dans l'évêché de Saint-Brieuc (93).

L'examen des vocables paraît également révélateur. Samson est premier patron de Bobital, Bréhat, Illifaut, Kéridy, La Fontenelle, Lanvallon, Trévou-Tréguignec et naturellement des églises qui portent son nom. Il est le second patron de Lanmeur, Lanvellec. Coadout est sous l'invocation de saint Iltud. Ceci prouve que les dévotions doloises étaient largement pratiquées dans les enclaves (94).

Dès lors, pourquoi récuser le témoignage de la *Vita I'* affirmant que saint Samson est le fondateur de nombreux monastères en Bretagne. Ce texte ne contient aucun mensonge flagrant, mais fournit des présomptions qui, sans être irréfragables, peuvent être acceptées, ne serait-ce que comme hypothèse de recherche. Certaines enclaves prolongent vraisemblablement les fondations des successeurs de Samson, tels Leucher, Tigernomael (95) ou Turiau, dont l'apostolat est assez bien connu. Des trois vies de ce dernier, seule compte la plus ancienne, le texte de Clermont (96). Sur un fond primitif, on a plaqué un court passage racontant qu'un concile breton avait appelé Turiau à la succession de l'archevêque *Uruualus* (97). Cette interpolation permet de

(93) René COUFFON, *Quelques notes sur Lanloup*, dans *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LVI, 1924, pp. 36-38 et spécialement p. 37 où est expliqué comment le patronage de Loup, archevêque de Sens, put être substitué à celui de Loup, évêque de Troyes. La paroisse du Lou-du-Lac, enclavée dans l'évêché d'Alet, est également sous l'invocation de saint Loup, mais certains reconnaissent dans ce toponyme le breton *Louc'h* qui signifie lac ; en ce cas, le nom ne ferait que décrire la topographie des lieux.

(94) Contrairement à ce que pensait René LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, 1 vol. in-8°, pp. 185-186.

(95) Ils sont cités dans *La vie de saint Samson*, éd. R. FAWTIER, II-15, p. 171, Prolog. 1, p. 95, II-1 et 2, pp. 156-157.

(96) Abbé Fr. DUINE, *Vie inédite de saint Turiau...*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLI (2<sup>e</sup> partie), 1911, pp. 147. Sur les autres rédactions, cf. du même, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, pp. 305-306, n° 16.

(97) *Vie inédite de saint Turiau*, § II, pp. 31-32.



dater le travail des années 859-866, quand le clergé de Dol constituait un dossier afin de prouver au pape Nicolas I<sup>er</sup> que les prédécesseurs de l'évêque Festien jouissaient de la dignité archiépiscopale (98). Pour le reste, le texte de Clermont prête à Turiau une activité comparable à celle de son prédécesseur Samson dans la *Vita I<sup>o</sup>*. Il rayonne à partir du monastère de Dol vers différentes abbayes toutes situées dans le Poutrocoet ou *pagus trans silvam*, formes l'une bretonne l'autre latine du nom attribué à l'ancien territoire de la cité des Curiosolites durant le haut moyen âge, avant son partage en trois évêchés : Alet, Dol et Saint-Brieuc (99). Comme Turiau n'est pas mentionné dans la *Vita I<sup>o</sup> Samsonis*, il est vraisemblable de penser qu'il vivait après sa rédaction, donc dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> ou la première partie du VIII<sup>e</sup> siècle (100). Le texte de Clermont a le mérite de donner un aperçu sur l'organisation doloise avant les grandes réformes religieuses des temps carolingiens. L'un des monastères visités est appelé *Lanus campus* (101). Nous y reconnaissons une transposition assez gauche en latin du nom de Landoar, Landouar jadis porté par l'abbaye de Saint-Jacut ; le breton *douar* signifie étendue de terre comme le latin *campus*. Saint-Jacut est donc une fondation pré-carolingienne, soumise dès cette époque à Dol ; aux années 1024-1034, elle était appelée *abbatia sancti Jacobi* (102) et non *Jacuti*. La conséquence est que la vie de saint Jacut est non seulement légendaire (103), mais que le nom même du saint est une invention (104). Ne faudrait-il pas plutôt identifier dans

(98) Ferdinand LOT, *Festien, « archevêque de Dol »*, dans *Mélanges d'histoire bretonne (VI-XI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1907, 1 vol. in-8°, pp. 24-31 ; Abbé Fr. DUINE, *Le schisme breton*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXX, 1915, pp. 446-459.

(99) Ce point de vue sera développé dans un ouvrage actuellement en préparation : *Naissance et formation du duché de Bretagne*.

(100) Le clergé dolois ignorait déjà au XII<sup>e</sup> siècle les dates de son épiscopat, Abbé Fr. DUINE, *La métropole de Bretagne*, Paris, 1916 (*La Bretagne et les pays celtiques. Série in-8°, XII*), p. 45 et la note 2.

(101) *Vie inédite de saint Turiau...*, § XI, p. 41.

(102) Cf. *supra*, p. 38 et la note 30.

(103) Abbé Fr. DUINE, *Questions d'hagiographie et vie de saint Samson*, pp. 12-14, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, p. 334, n° 75.

(104) Contrairement aux conclusions de M. Michel DEBARY, *Saint-Jacut et les origines de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIX, 1969, pp. 149-157.



le saint patron de l'abbaye Jacques le Mineur l'un des trois apôtres qui auraient consacré miraculeusement Samson évêque (105) ?

Les choix des vocables pourraient offrir la possibilité d'imputer telle fondation doloise tantôt à Samson tantôt à ses successeurs. En principe, le patronage samsonien est postérieur au décès du saint et au développement de son culte. Les dédicaces d'églises, comme Coadout à Iltud, Languenan et vraisemblablement Landouar à Jacques le Mineur, Lanloup à Loup, pourraient être le fait de saint Samson. Toutefois il put y avoir substitution de patron comme à Pental devenu Saint-Samson-sur-Risle, de même que des dépendances durent être distraites du patrimoine dolois.

## II

Ces déductions soulèvent une double question qui a également beaucoup divisé les historiens : quand et comment ces enclaves ont-elles été intégrées dans la circonscription déterminée d'un évêché ?

Le problème de l'épiscopat de saint Samson n'a jusqu'ici été abordé qu'incidemment ; sa réalité est maintenant admise. Mgr Louis Duchesne, après avoir été longtemps l'un des tenants de la thèse opposée (105), écrivit finalement : « Que saint Samson soit identique à l'évêque homonyme qui signa au concile de Paris — vers 556-573 (106) —, c'est ce qui me semble probable maintenant que j'ai dépouillé ou reconstitué toutes les listes épiscopales de l'ancienne Gaule, jusqu'à la fin du neuvième siècle. On verra par la table des noms des évêques que le Samson du concile et celui de Dol sont les seuls qu'on y rencontre. Comme ils ont vécu dans le même temps et les mêmes contrées, il y a bien lieu de croire qu'ils sont identiques » (107). La *Vita I<sup>a</sup> Samsonis* mentionne deux de ses successeurs, Leucher et Tigernomael, auxquels la

(105) *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, Paris, 1890, 1 vol. in-8°, p. 95, note 1.

(106) Cf. *Concilia Galliae. A. 511-A. 695*, éd. Charles DE CLERCQ, p. 210.

(107) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1915, 1 vol. in-8°, t. III, p. 385, note 3.

dignité d'évêque est reconnue (108). Il n'est pas aussi certain que Turiiau ait été investi de la même fonction, encore que certains manuscrits du martyrologe d'Usuard la lui attribuent (109). Cette énumération, qui ne retient pas les noms des saints Magloire, Budoc et Genevé, que des textes très tardifs qualifient archevêques, constitue pour l'époque mérovingienne un embryon de liste épiscopale dont ne disposent même pas des évêchés comme ceux d'Alet ou de Quimper. Les premières vies des saints Samson et Turiiau les représentent en train d'instruire le peuple (110) ; or, la prédication était l'une des fonctions réservées à l'évêque. Samson et ses continuateurs exercèrent donc un double ministère de direction et de conversion des fidèles, ce qui permit d'affirmer que Dol était un monastère-évêché (111). Faute de détails précis, il paraît difficile d'analyser la répartition des pouvoirs dans l'abbaye et ses dépendances. Samson agissait-il en concurrence directe avec d'autres évêques titulaires, eux, de circonscriptions étroitement délimitées ? Il ne le semble pas si on le reconnaît parmi les évêques du concile parisien de 556-573. D'autres observations tendent à nuancer le point de vue qui le présente, lui et ses successeurs, comme les tenants d'une conception de la société ecclésiale radicalement différente de celle qui était reçue par l'épiscopat gallo-franc. Samson ayant eu pour maître Iltud, qui avait été ordonné prêtre par saint Germain d'Auxerre venu en Grande-Bretagne pour combattre le Pélagianisme (112), son orthodoxie ne pouvait être mise en cause. Alors qu'aux VI<sup>e</sup>

(108) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson*, II-15, p. 171 pour Leucher, Prolog. 1, p. 95, II-1 et 2, pp. 156-157 pour Tigernomael.

(109) *In Britannia minori, sancti Turiavi episcopi et confessoris, mirae simplicitatis, Usuardi... martyrologium sincerum*, éd. Dom Jacques BOUILLARD, Paris, 1718, 1 vol. in-4°, p. 116 ; F. DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, p. 9. Cf. Dom Jean DUBOIS, *Un témoin de la vie intellectuelle à Saint-Germain-des-Prés au IX<sup>e</sup> siècle : le martyrologe d'Usuard*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XLIII, 1957, pp. 35-48, spécialement la note 1.

(110) R. FAWTIER, *La vie de saint Samson*, II-13, p. 169 ; *Vie... de saint Turiiau*, éd. F. DUINE, § VI, p. 37, § X, XI, XII, XIII, pp. 40-42 ; la référence à la prédication y fait figure de cliché.

(111) Dom Louis GOUGAUD, *La question des abbayes-évêchés bretonnes*, dans *Revue Mabillon*, 1922, pp. 90-104 et spécialement pp. 99-103.

(112) Cf. *supra*, p. 44 et la note 44 ; sur la ou les missions de saint Germain en Grande-Bretagne, cf. Nora K. CHADWICK, *Poetry and letters in Early Christian Gaul*, Londres, 1955, 1 vol. in-8°, pp. 251-261, *Early Brittany*, pp. 144-145.

et VII<sup>e</sup> siècles on reprochait aux Chrétientés celtiques de ne pas respecter certaines règles disciplinaires et liturgiques romaines, le récit de la bénédiction épiscopale donné par la *Vita I<sup>o</sup> Samsonis* atteste la volonté de se conformer aux usages romains. De telles ordinations soulevaient des objections quand un seul évêque y avait procédé et non trois (113). Or, selon la tradition doloise, la consécration épiscopale avait été miraculeusement conférée à Samson par saint Pierre assisté de saint Jacques le Mineur et saint Jean l'Évangéliste, puis renouvelée sous condition par trois évêques celtes (114). En outre, cette cérémonie se déroulait traditionnellement lors de la fête de la Chaire de saint Pierre (115).

La communauté doloise n'a pas assuré seule la christianisation du territoire futur de l'évêché. Des études de toponymie ont montré que les enclaves doloises ne constituaient pas des églises primitives (116). La date à laquelle le statut d'église paroissiale leur fut concédé n'est d'ailleurs pas connue ; ce dut être assez tardif, témoin Saint-Coulomb, au diocèse d'Alet, qualifié monastère dans une charte de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle (117). De la même façon, les paroisses primitives du noyau central du diocèse ne doivent pas être des fondations samsoniennes. C'est certain pour les anciens *fundi* gallo-romains : Epiniac, La Boussac et Miniac placés sous l'invocation pétriniennne, Meillac enfin sous l'invocation martinienne. Il doit en aller de même pour les paroisses dont le nom comprend le préfixe *plebs* : Plerguer dont le patron était le Saint Sauveur, Plesguen saint

(113) Dom L. GOUGAUD, article *Celtiques (Liturgies)* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, deuxième partie, col. 3023-3024.

(114) Cf. *supra*, note 53.

(115) Probablement un 22 février ; sur le problème de la date de la fête de la chaire de saint Pierre, cf. Jérôme CARCOPINO, *Études d'histoire chrétienne*, Paris, 1953, 1 vol. in-8°, pp. 194-202, pp. 265-270.

(116) René COUFFON, *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier*, dans *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXV, 1945-46, pp. 169-170, 183-184, 193, 199.

(117) Donation par Clamaroc, fils de Richer, à saint Michel d'un certain nombre de biens et de droits dont la moitié des revenus de l'autel de Saint-Coulomb, la moitié des droits de sépulture de ce monastère et la moitié de la dîme du bétail vif appartenant à ce même monastère : *Do... et medietatem de hoc quod exit de altari sancti Columbari medietatemque de sepulturis ejusdem monasterii et medietatem decimae de vivis bestiis que pertinent ad predictum monasterium*. Copie du XVII<sup>e</sup> siècle par Dom Antoine Le Gallois, Bibliothèque nationale, ms. fr. 22357, fol. 52 v<sup>o</sup>-53.

Pierre, Plesder saint Martin, Pleudihen Notre-Dame et Pleugueneuc saint Etienne (118). Le premier domaine de l'abbaye ne pouvait pas s'étendre à l'ensemble de ce qui est devenu le pays de Dol (119) ; ce n'est que progressivement qu'il s'est développé par des donations faites au monastère, car Dol est d'abord connu comme tel. C'est ce qui importe aux yeux des rédacteurs de la première vie de saint Samson et de celle de saint Turiau. Les moines de Fontenelle ne réagirent pas autrement lors de la compilation de leur martyrologe en 772 où fut porté à la date du 28 juillet : *Dolo monasterio depositio sancti Samson[is] abbatis* (120). Pouvaient-ils présenter autrement Samson et sa fondation, eux dont l'abbaye était strictement soumise à l'évêque de Rouen (121) ?

La consistance de l'évêché de Dol le fait ressembler bien plus aux grands monastères de la fin de l'époque mérovingienne ou des temps carolingiens qu'aux diocèses établis dans le cadre des *civitates* du Bas-Empire. La rédaction la plus anciennement connue de la vie de saint Turiau mentionne deux des sanctuaires de l'abbaye de Dol : l'église Notre-Dame, où il fut l'artisan d'un miracle, que dut remplacer l'édifice roman distant d'environ deux cent cinquante mètres de la cathédrale qui fut détruit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (122) ; la basilique Saint-Martin, lieu de sa sépulture (123). Il est raisonnable de penser que l'actuelle cathédrale occupe

(118) Cette liste a été dressée à partir du *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* du Chanoine GUILLOTIN DE CORSON, Rennes-Paris, 1880-1886, 6 vol. in-8° : Epiniac, t. IV, p. 553 ; La Boussac, t. IV, p. 207 ; Miniac, t. V, p. 224 ; Meillac, t. V, p. 185 ; Plerguer, t. V, p. 478 ; Plesguen, t. VI, p. 232 ; Plesder, t. V, p. 482 ; Pleugueneuc, t. V, p. 484, et du *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, de René COUFFON, dans *Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXI, 1939, p. 118 pour Pleudihen.

(119) Nous pensons que le nom de pays de Dol s'est progressivement substitué à celui du *pagus Racter* qui était l'une des subdivisions de la cité des Curiosolites, cf. H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Le Pagus Racter et le Clos Ratel*, dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth*, Rennes, 1927, pp. 300-306.

(120) *Martyrologium Hieronymianum*, éd. J.-B. DE ROSSI et L. DUCHESNE, dans *Acta Sanctorum Novembris*, t. II, pars prior, p. 97.

(121) J.-F. LEMARIGNIER *Etudes sur les privilèges d'exemption...*, p. 23.

(122) *Vie... de saint Turiau*, éd. F. DUINE, § VII, p. 38 ; la localisation proposée à la note 27 n'est pas convaincante.

(123) *Ibid.*, § XVI, p. 45 ; il faut prendre garde à restituer la leçon du ms. de Clermont que l'abbé Duine s'est permis de corriger à la note 49 sans justification valable.



l'emplacement de la troisième église qui devait être la plus importante. Ainsi se retrouveraient à Dol les trois sanctuaires de grandes abbayes comme Saint-Riquier (124). Si l'on admet que les paroisses enclavées prolongent les domaines acquis aux époques mérovingienne ou carolingienne, l'évaluation approximative de leur surface peut être chiffrée à près de quatre mille hectares dans l'évêché de Rennes, dix-neuf mille dans celui d'Alet, huit mille dans celui de Saint-Brieuc, neuf mille sept cents dans celui de Tréguier, quatre-vingt-sept dans celui de Saint-Pol-de-Léon (125) et deux mille six cents dans celui de Rouen (126), soit un total d'environ quarante-trois mille hectares. Cette estimation qui ne comprend pas les domaines du noyau central, impossibles à identifier, montre que la fortune immobilière de Dol était comparable à celle des plus grandes abbayes de l'époque. On a calculé que la superficie des domaines de Saint-Germain-des-Prés s'élevait sous les Carolingiens à trente-trois mille hectares (127), que la dotation initiale de Corbie devait dépasser vingt mille hectares (128). La dispersion des biens sur une aire géographique aussi vaste n'était pas le monopole des monastères ; des églises cathédrales, comme celles de Reims (129), de Trèves (130), avaient

(124) Cf. *supra*, note 76.

(125) Le détail de cette estimation est donné en annexe dans le tableau récapitulatif des enclaves dolaises.

(126) Cf. *supra*, note 77.

(127) Louis HALPHEN, *L'agriculture et la propriété rurale dans l'empire carolingien*, réédité dans *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne*, Paris, 1921, 1 vol. in-8°, pp. 253-261. Marie DE LA MOTTE-COLLAS, *Les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du début du IX<sup>e</sup> au début du XII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XLIII, 1957, pp. 49-80.

(128) Michel ROUCHE, *La dotation foncière de l'abbaye de Corbie (657-661) d'après l'acte de fondation*, dans *Revue du Nord*, t. LV, 1973, pp. 219-226. Cf. également sur un plan plus général, K. F. WERNER, *Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du nord-est de la Gaule*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LXII, 1975, pp. 65-66.

(129) Cf. L. LEVILLAIN, *Les personnages du nom de Bernard dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. LIV, 1947, pp. 202-204, sur la destinée de certains domaines aquitains de l'Eglise de Reims.

(130) Pépin II, roi d'Aquitaine, restitue et confirme à l'église métropolitaine de Saint-Pierre de Trèves ses biens situés dans le royaume d'Aquitaine, *Recueil des actes de Pépin I<sup>er</sup> et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814-848)*, publié... par Léon LEVILLAIN, Paris, 1926, 1 vol. in-4° (Collection des Chartes et diplômes... publiés par... l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres), p. 214-217, n° LIV.



des possessions situées en dehors de leur ressort propre, mais une proportion du type de Dol est à peu près unique. L'une des caractéristiques de beaucoup de ces enclaves est aussi d'être situées sur des voies romaines ou à proximité, notamment celles du réseau de la *civitas* des Curiosolites, connue au haut moyen âge sous les noms de *pagus trans silvam* ou Poutrocoet, qui rayonnent à partir de Corseul. Dol même était en bordure de la voie allant vers Avranches, à mi-chemin (131). Il est possible de localiser sur les autres axes routiers : dans la direction de Jublains, Rimou, Saint-Rémy-du-Plain (132) ; dans celle de Rennes, Aucaleuc, Saint-André-des-Eaux (133), Langan ; dans celle de Nantes, Saint-M'Hervon, Saint-Uniac (134) ; dans celle de Vannes, Saint-Méloir où subsiste encore une borne milliaire (135) ; dans celle de Carhaix, Coëtmieux ; enfin dans celle d'Alet, Languenan (136). Quant aux enclaves des évêchés de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier et du nord-ouest de Saint-Brieuc, elles pouvaient être desservies par la grande rocade de la cité des Ossismes. Une telle implantation permettait de contrôler l'exploitation des domaines dolois et surtout d'évangéliser les campagnes.

La crise de l'église séculière franque, attestée dès les années 640 et qui se prolongea jusqu'aux réformes de la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, entraîna un état d'anarchie auquel le monachisme remédia pour une part. Les domaines des grandes abbayes

(131) Robert et Hubert GUILLOT, *L'excursion doloise du mercredi 19 mai 1976*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1976, sous presse.

(132) Le tracé de cette voie n'a pas encore été reconnu de façon systématique, Paul BANÉAT, *Etude sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1928, pp. 54-58 (extrait des *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LIV, 1927).

(133) A l'inverse de MM. Loïc LANGOUET et Guy SOUILLET, *Reginca et la baie de Saint-Malo dans l'antiquité*, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 81, 1974, pp. 656-661, nous pensons que la voie Corseul-Rennes passait à Saint-André-des-Eaux, où un hameau porte le nom révélateur de La Millière, et non à Evran.

(134) Cf. J.-Y. EVEILLARD, *La voie romaine de Rennes à Carhaix. Recherches autour d'un itinéraire antique*, Brest, 1975, 1 vol. in-8° (*Université de Bretagne occidentale. Faculté des lettres et sciences sociales. Centre de recherche bretonne et celtique*), p. 43.

(135) Loïc LANGOUET, *Les bornes milliaires sur les voies romaines se dirigeant vers Corseul*, dans *Les dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 3, 1975, p. 45, 49.

(136) *Ibid.*, p. 45, 49 et la carte p. 52.

austrasiennes ou neustriennes constituaient des centres missionnaires ; des *cellae*, habitées par un groupe de moines plus ou moins important, y étaient construites et devenaient lieu de culte pour les populations rurales des alentours (137). Ce rôle d'encadrement religieux n'est guère différent de celui qui est attribué au monastère-évêché de Dol. Seulement ces deux types de communauté connurent une évolution bien différente au IX<sup>e</sup> siècle. A la faveur des grandes réformes ecclésiastiques de Louis le Pieux des années 816-819, les moines furent écartés d'une participation active au ministère séculier ; ils n'intervinrent plus qu'indirectement dans les églises de leurs domaines. Ce retrait voulu par l'empereur et son entourage s'explique par sa volonté de réformer le clergé séculier. Ce mouvement s'est traduit par une restauration des hiérarchies diocésaines, une réorganisation des circonscriptions, spécialement au niveau de la paroisse ; son titulaire, qui devait être personnellement libre, se vit garantir les moyens d'assurer son ministère par la constitution d'un patrimoine propre à son église (138). De telles dispositions étaient bien différentes de celles qui régissaient la vie monastique.

L'organisation de l'église de Dol semble alors avoir été alignée sur celle des évêchés de l'empire carolingien. C'était un fait acquis en 849 lorsque Noménoé fit déposer au synode de Coitlough certains évêques bretons dont Salocon de Dol (139). Ce titre lui est formellement reconnu par des documents authentiques du IX<sup>e</sup> siècle (140). Les récits qui présentent Salocon comme un évêque d'Alet sont des compilations tardives, qu'il s'agisse de l'*Indiculus de episcoporum depositione*, fabriqué au

(137) J.-F. LEMARIGNIER, *Quelques remarques sur l'organisation ecclésiastique de la Gaule du VII<sup>e</sup> à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, principalement au nord de la Loire*, pp. 463-470.

(138) *Ibid.*, p. 470-477.

(139) La date a été établie par F. LOT, *Le règne de Charles le Chauve (Première partie)*, Paris, 1909, 1 vol. in-8° (*Bibl. de l'Ec. des Hautes-Etudes, sc. hist. et phil.*, 175), pp. 211-217. Dom H. LECLERCQ, *Le concile de Coitlough près de Redon (mars ou avril 849)*, appendice III du t. IV, deuxième partie de la traduction par le même de l'*Histoire des Conciles*, par Charles-Joseph HEFELE, Paris, 1911, 1 vol. in-8°, pp. 1371-1389.

(140) Les textes ont été répertoriés par l'abbé F. DUINE, *Le schisme breton. L'Eglise de Dol au milieu du IX<sup>e</sup> siècle d'après les sources*, dans *Annales de Bretagne*, t. XXX, 1915, pp. 426-434.

milieu du XII<sup>e</sup> siècle (141), ou de l'actuel chapitre XI de la *Chronique de Nantes*, dont nous ne connaissons plus qu'une rédaction datant du XIII<sup>e</sup> ou plus probablement du XIV<sup>e</sup> siècle (142). L'une des lettres adressées au pape Nicolas I<sup>er</sup> par les pères du concile réuni le 18 août 866 à Soissons mentionne Salocon de Dol, encore en vie, bien qu'expulsé de son siège où les Bretons prétendent, au mépris de la légalité, avoir leur métropole (143). Salocon appartenait au groupe des évêques légitimes chassés de leur siège et remplacés par des mercenaires dont parle Loup de Ferrières dans la lettre synodale qu'il rédigea au nom des évêques réunis en Anjou vers juillet-août 850 (144). Dans les deux cas, le recours au terme *sedes* ne prête à aucune confusion ; employé à propos d'évêques, il désigne la circonscription où ils exercent leurs pouvoirs (145). Est-ce à dire que Salocon aurait été le premier titulaire de l'évêché réorganisé de Dol ? L'abbé Duine crut reconnaître son prédécesseur immédiat dans l'évêque Haelrit, témoin de la charte du 9 février 842 par laquelle le prêtre Ricoglin donne à Saint-Sauveur-de-Redon le petit monastère de Castel-Uwel (146). Il est certes probable

(141) *Karoli Calvi et successorum aliquot Franciae regum capitula*, éd. J. SIRMOND, Paris, 1623, 1 vol. in-8°, Notæ, pp. 132-134, n° V, et p. 54 où l'origine du texte est indiquée.

(142) Ed. René MERLET, Paris, 1896, 1 vol. in-8° (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), pp. 31-39. Cf. Hubert GUILLOT, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne...*, p. 7, note 5 où ces conclusions ont été présentées pour la première fois.

(143) *...de Salacone Dolense, adhuc quidem licet expulso superstite, cui loco se jactitant sedem metropolim contra fas habere...*, éd. J.D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XV, Venise, 1770, 1 vol. in fol., col. 732-734.

(144) *... episcopi legitimi sedibus propriis expulsi et, ut mitius loquamur, quia dicere nolumus fures et latrones, mercennarii introducti, patroni nostri beati Martini quondam diocesis, ex qua vos esse negare non potestis, violata, omnes postremo ecclesiastici ordines perturbati ; ... LOUP DE FERRIÈRES, Correspondance*, éd. L. LEVILLAIN, Paris, 1927-1935 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, n° 10), t. I, p. 58, lettre n° 81.

(145) J.F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis lexicon minus*. Leyde, 1954-1976, 1 vol. in-8°, *sub verbo sedes*, pp. 952-953.

(146) F. DUINE, *Le schisme breton*, pp. 425-426. La charte se trouve dans le *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, éd. A. DE COURSON, Paris, 1863, 1 vol. in-4° (*Coll. de documents inédits*), pp. 73-74, n° XCVII. La formule de datation de cet acte a prêté à discussion : fait à Redon un jeudi 9 février, quinzième jour de la lune. La présence parmi les témoins de Noménoé et surtout de Susan, évêque de Vannes au moins depuis le 15 février 837 puis déposé au synode de Coitlough de 849, limite le choix

qu'il s'agit d'un prélat breton, mais comme les noms des titulaires de Dol et de Saint-Pol-de-Léon sont pour lors inconnus, il est impossible de trancher (147). En revanche, la vie de saint Leufroy, écrite sous le règne de Louis le Pieux (148), mentionne Jean, en ce temps évêque de Dol et abbé du monastère de la Croix Saint-Leufroy ; celui-ci avait présidé à la translation du corps de saint Leufroy dans la basilique principale élevée en l'honneur de la Croix salvatrice et de saint Ouen, l'insigne confesseur du Christ (149).

Des sources étrangères au milieu dolois, bien que voisines de lui, tendent à situer aux années 772-814/840 le changement institutionnel qui transforma l'établissement hybride de Dol en un évêché de type carolingien. Deux textes neustriens permettent cette datation : le martyrologe hiéronymien compilé à l'abbaye de Fontenelle en 772 parle de Dol comme d'un monastère, alors que la vie de saint Leufroy rédigée entre 814 et 840 dans l'abbaye du même nom, liée à celle de Fontenelle par une union particulière, se réfère à l'évêque de Dol. Or, c'est au cours de cette période

soit à 842 soit à 848, où le 9 février coïncide avec le jeudi. Mais comme en 848 le 9 février est également le premier jour de la lune, la charte doit appartenir à l'année 842 où le 9 février est le vingt-quatrième jour de la lune. Il faut constater, une fois de plus, que lors de la compilation du cartulaire de Redon au XI<sup>e</sup> siècle des chiffres ont été mal transcrits.

(147) Cf. en ce sens Mgr L. DUCHESNE, *L'évêque Haelrit*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. I, 1920, pp. 3-7.

(148) Le récit du transfert, le 21 juin 851, par Gumbert, évêque d'Evreux, des reliques des saints Leufroy et Agofroy de la cache où elles avaient été déposées par crainte des Normands à l'église principale du monastère, offre une quasi certitude, *Vita et miracula Leutfredi abbatis Madriacensis*, éd. W. LEVISON, M.G.H., *Scriptores*, t. VII, *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici*, III, p. 18. En effet, ces menaces des Scandinaves peuvent avoir été le fait des Normands qui pillèrent la vallée de la Seine en 845, *Annales de Saint-Bertin*, publiées... par Félix GRAT, Jeanne VIELLARD et Suzanne CLÉMENTET avec une introduction et des notes par Léon LEVILLAIN, Paris, 1964, 1 vol. in-8° (*Société de l'histoire de France*), p. 49, ou de ceux qui incendièrent en mai 841 Rouen puis le monastère de Jumièges et épargnèrent celui de Fontenelle moyennant le versement d'une somme de six livres, *Les premières annales de Fontenelle*, éd. Dom Jean LAPORTE, *Société de l'histoire de Normandie, Mélanges*, 15<sup>e</sup> série, Rouen-Paris, 1951, p. 75.

(149) *Sepultus vero est in ecclesia, quam ipse in honore beati Pauli apostoli fundaverat, indeque nostris temporibus translatus est a Johanne venerabili episcopo Dolensis ecclesiae et abbate loci ipsius in seniore basilicam, quae edificata est in honore vivificae Crucis et sancti Audoeni praecipui confessoris Christi. Vita et miracula Leutfredi abbatis Madriacensis*, I-25, p. 16.



que Charlemagne, puis son fils Louis le Pieux dirigèrent vers la Bretagne plusieurs expéditions (150). A leur faveur, les institutions civiles et religieuses bretonnes furent réorganisées sur le modèle carolingien : des comtes furent nommés dans le Vannetais et en Poutrocoet (151) ; la règle bénédictine fut imposée en 818 à l'abbaye de Landévenec (152) et suivie à Redon dès les premiers temps de la fondation (153). L'épiscopat breton était naturellement associé au fonctionnement de la monarchie carolingienne. Les évêques Ermor d'Alet et Félix de Quimper assistèrent avec Conwoion, abbé de Redon, à l'assemblée générale de Thionville (154) où avait été convoqués pour le 2 février 835 presque tous les évêques de l'empire ainsi que les abbés des communautés canoniales et monastiques. Louis le Pieux, qui l'année précédente avait renoncé à la dignité impériale lors de la pénitence de Saint-Médard de Soissons, y fut solennellement réconcilié avec l'Eglise et reçut de nouveau la couronne impériale (155). Comment croire que Dol, situé sur une des voies de pénétration en Bretagne, ait pu échapper à l'attention des réformateurs carolingiens ?

L'analyse selon laquelle l'organisation doloise aurait été alignée sur celle des autres diocèses carolingiens permet, en outre, de proposer une interprétation du chapitre XI de l'éd. R. Merlet de la *Chronique de Nantes* ainsi que de l'*Indiculus de episcoporum*

(150) E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, 4<sup>e</sup> éd., Rennes, 1957, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 54-61.

(151) H. GUILLOTTEL, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851*, pp. 5-6, 31.

(152) Cf. sur la tradition du texte du diplôme de Louis le Pieux, H. GUILLOTTEL, *Les vicomtes de Léon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 38, note 50. L'éd. la plus connue est celle d'A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec publié pour la Société archéologique du Finistère*, Rennes, 1888, 1 vol. in-8°, pp. 75-76 ; cf. également *Vita S. Winwaloei*, éd. C. DE SMEDT, dans *Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 227.

(153) Un nombre important de donations pour l'abbaye de Redon aux premiers temps de sa fondation sont faites en faveur des moines qui y observent la règle bénédictine, *Cartulaire de... Redon*, 833 : 9 février, p. 7, n° VII ; 15 mai, p. 5, n° V ; 14 octobre, p. 15, n° XVI ; 28 octobre, p. 8, n° VIII ; 10 décembre, p. 6, n° VI, p. 93, n° CXXIII ; 834 : 18 janvier, p. 12, n° XII ; 1<sup>er</sup> mai, p. 97, n° CXXVIII, etc.

(154) *Gesta sanctorum Rotonensium*, éd. Dom MABILLON, dans *Acta sanctorum Ordinis sancti Benedicti*, Saec. IV, vol. II, pp. 201-202.

(155) *Annales de Saint-Bertin*, pp. 15-17.



*depositione* (156), spécialement de leurs conclusions. Ces récits de la déposition de plusieurs évêques bretons, faite en 849, présentent un certain nombre d'inexactitudes, mais tout n'est pas faux dans ces textes qui procèdent tous deux d'un mémoire publié aux années 1154-1159 pour répondre aux prétentions métropolitaines de l'église doloise (157). La chronologie du chapitre XI de la *Chronique de Nantes* est erronée ; elle place le récit des événements après le décès du comte Lambert ; or, Noménoé est mort avant lui (158). Comme dans l'*Indiculus*, le synode, dont on sait par ailleurs qu'il fut réuni en 849 (159), suivrait la campagne durant laquelle Noménoé prit Rennes et Nantes, alors que celle-ci s'est déroulée à la fin de l'été ou durant l'automne de 850 (160). Le concile aurait été convoqué à l'abbaye de Redon ; en réalité, c'est à Coitlough, près de Redon, qu'il s'est déroulé. Enfin Noménoé aurait été sacré roi à Dol, ce qu'aucun texte contemporain ne confirme. Une précision géographique fixe l'attention : il est dit que Noménoé aurait restreint l'étendue des diocèses des prélats déposés et que dans le monastère de Dol, alors compris dans l'évêché d'Alet, celui de Saint-Brieuc et celui de Tréguier il aurait installé trois intrus. Du point de vue topographique, cette présentation est exacte : Dol, Saint-Brieuc et Tréguier sont effectivement des démembrements des territoires des Curiosolites et des Osismes. La vie de saint Turiau fait agir ce successeur de saint Samson dans l'ensemble du Poutrocoet, plus tard l'évêché d'Alet, dont l'étendue correspondait alors à celle de la cité des Curiosolites et qui comprenait le monastère de Dol. Il n'est donc pas faux de dire que le diocèse de Dol fut créé aux dépens de celui d'Alet. La confusion est une nouvelle fois d'ordre chronologique ; en 849, Dol est un évêché puisque son titulaire, Salocon, a été déposé au synode de Coitlough. En revanche, on est loin d'être assuré de l'existence des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier ; celle-ci n'est attestée

(156) Cf. *supra*, notes 141 et 142.

(157) Ce point de vue sera développé dans une étude en préparation : *La genèse de l'Indiculus de episcoporum depositione*.

(158) H. GUILLOT, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851*, pp. 23, 27.

(159) Cf. *supra* et la note 139.

(160) H. GUILLOT, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne...*, p. 22.

que dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle (161). Quel fait put conduire, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'auteur du mémoire utilisé dans le chapitre XI de la *Chronique de Nantes* et l'*Indiculus* à prétendre que Noménoé aurait créé en 849 ces trois évêchés ? Il faut rappeler que Noménoé fut nommé comte de Vannes à l'assemblée réunie en mai 831 à Ingelheim et que jusqu'en 840 plusieurs actes lui donnent le titre de *missus imperatoris in Britannia* (162). Dol appartenait donc à son *missaticum*. Or, c'est justement vers cette époque que le statut d'évêché lui est expressément reconnu. Dès lors, pourquoi ne pas penser que les fonctions de Noménoé l'aient amené à contrôler ce changement ? Plus tard, faute de renseignements précis, on lui aura prêté un rôle analogue dans la constitution des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier.

Cette enquête, pour pallier les carences des sources, accorde aux hypothèses une place importante, trop large peut-être. De toute façon, elle montre l'hétérogénéité du cas dolois en Bretagne. Sa configuration unique souligne qu'à l'origine ce fut une abbaye. Et nous pensons que de fortes présomptions permettent de croire que ce monastère-évêché fut élevé au rang d'évêché territorial par les Carolingiens, vraisemblablement sous l'égide de Louis le Pieux.

Hubert GUILLOTTEL

---

(161) Le premier acte attesté par les neuf évêques de Bretagne ne date que du 28 juillet 990 ; au contraire du dispositif, son eschatocole, qui comprend la liste des témoins, ne semble pas avoir été interpolée, Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 350-351 ; *Recueil des actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, éd. H. GUILLOTTEL, n° 6, pour paraître.

(162) H. GUILLOTTEL, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne...*, pp. 5-6.

## APPENDICE

## I. - CARTE DES ENCLAVES DOLOISES EN BRETAGNE

Après Barthélemy Pocquet au t. VI de l'*Histoire de Bretagne* débutée par Arthur de La Borderie, l'abbé F. Duine dans *La métropole de Bretagne*, Edmond Durtelle de Saint-Sauveur au t. II de son *Histoire de Bretagne* et Dom Dubois, *La carte des diocèses de France avant la Révolution*, nous proposons une carte des enclaves bretonnes de Dol. Elle a été dressée à partir des minutes de la Carte de Cassini, conservées à la cartothèque de l'Institut géographique national. Celles-ci indiquent avec une grande précision les limites des dépendances doloises à la fin de l'Ancien Régime. Leurs contours ont été gravés sur certaines des planches utilisées pour les tirages : dans leur intégralité pour les feuilles 157 et 170, préparées avant la Révolution de 1789 ; partiellement pour les feuilles 128 et 156, qui ne devaient pas être achevées lors de la division du pays en départements. A l'inverse, la feuille 127 ignore de telles frontières.

Le tracé approximatif de certaines des voies romaines, vraisemblablement utilisées pour la desserte des possessions de Dol, procède : pour la cité des Osismes de la carte donnée par Louis Pape au t. III de sa thèse dactylographiée, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Rennes, 1975, pour les cités des Curiosolites et des Riedones de l'importante monographie de J.-Y. Eveillard, *La voie romaine de Rennes à Carhaix*, et des travaux encore fragmentaires de Loïc Langouët cités *supra* notes 133, 135, enfin à titre complémentaire de la carte du réseau routier de la Vénétie gallo-romaine établie par P. Merlat, *Considérations générales sur l'établissement d'une carte du réseau routier en Armorique ancienne...*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXII, 1955, p. 317.

## II. - NOMENCLATURE DES ENCLAVES DOLOISES EN BRETAGNE

Ce tableau répertorie, évêché par évêché, les enclaves doloises en indiquant : les noms des paroisses et le cas échéant de leurs trèves, leur saint patron d'après le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier* de René Couffon, le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* de René

Couffon et A. Le Bars, et le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* de Guillotin de Corson, ainsi que leur localisation géographique actuelle. En outre, une estimation de leur surface est proposée, tirée de la *Nomenclature des hameaux, écarts, lieux-dits* des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine publiée par la Direction régionale de Rennes de l'I.N.S.E.E., Rennes, 1953-54, 6 vol. in-4° ; cette dernière liste n'est pas complète. Pas plus que la carte, elle ne prétend évaluer exactement l'étendue du domaine dolois aux temps mérovingiens et carolingiens. Ces estimations, qui correspondent à peu près aux données de la fin de l'Ancien Régime, permettent des comparaisons qui nous ont paru révélatrices.